



# RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2016

Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

PREFECTURE DEUX-SEVRES

24 NOV. 2015

*Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2015*

## Sommaire

*Préambule – Les objectifs et obligations légales du DOB*

- I. Le contexte financier du budget 2016** (page 3)
  - A. Le contexte national
  - B. Le contexte local
  
- II. Les grandes orientations du budget 2016** (page 12)
  - A. Le budget principal
  - B. Les budgets annexes
  
- III. Le budget agrégé 2016** (page 32)
  
- IV. Eléments d'information complémentaires** (page 34)
  - A. La dette
  - B. Les Ressources humaines
  - C. Les indicateurs financiers et fiscaux comparatifs

*Lexique*



# Préambule – Les obligations légales et les objectifs du débat d'orientations budgétaires

## ⇒ Les obligations légales

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Selon l'article L2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport comporte au-delà des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

## ⇒ Les objectifs

Le débat a vocation à donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du prochain vote du budget.

Le débat est l'occasion de définir les grandes orientations budgétaires annuelles ainsi que les engagements financiers pluriannuels.

Il permet aussi à l'exécutif de tenir compte des souhaits exprimés lors de la discussion dans l'élaboration des propositions budgétaires du futur budget primitif.



# I. Le contexte financier du budget 2016

## A. Le contexte national

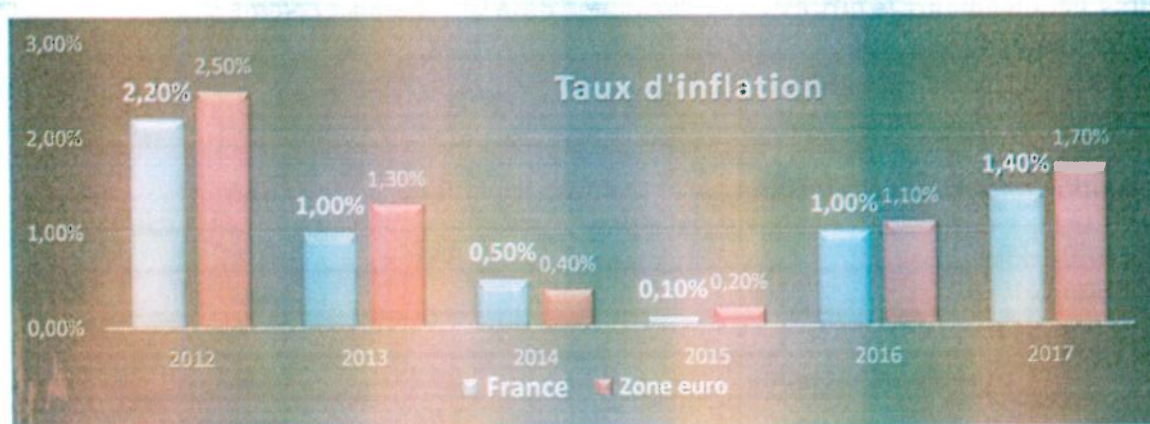
### 1. Une reprise économique timide

La zone euro et la France sont confrontées depuis plusieurs années à une situation économique marquée par une très faible croissance, un ralentissement de l'inflation et un endettement record. L'année 2016 préfigure un léger rebond de la croissance du PIB davantage marqué dans la zone euro, la France demeurant en-dessous de la moyenne.

Le Gouvernement français prévoit dans son 3<sup>ème</sup> programme de stabilité (2015-2018), annoncé en avril dernier, des taux de croissance de 1,5%<sup>1</sup> en 2016 et de 1,5% en 2017. Ces taux de croissance sont en deçà de ceux de la zone euro.



L'année 2015 est marquée par une stabilité des prix à la consommation due à des taux d'intérêt à long termes extrêmement bas et à la chute du prix du baril de pétrole. A compter de 2016, l'inflation pourrait repartir à la hausse sous l'effet des mesures de relance économique prises par la BCE (rachat de 1.000 milliards d'euros de titres de dettes publique et privée d'ici septembre 2016) sans pour autant dépasser 2%.



<sup>1</sup> Les chiffres présentés dans cette partie sont issus du rapport sur le PLF 2016 élaboré par le ministère de l'économie et des Finances et du site d'Eurostat



Le niveau de la dette publique a atteint un record, à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, avec un montant de 2106 milliards d'euros en volume représentant 97,6 % du PIB contre 93% en moyenne dans la zone euro. Le poids de cet endettement pourrait se stabiliser en 2016 voire décroître légèrement en 2018 comprenant des faibles taux d'intérêt actuels.

Pour mémoire, l'endettement des collectivités locales représente seulement 10% de l'endettement total.

Dans ce contexte, le Gouvernement français entend maintenir sa trajectoire de ramener le déficit public à moins de 3% en 2017.

La trajectoire du déficit public suivrait cette évolution :

	2015	2016	2017	2018
<b>Déficit public en % du PIB</b>	<b>3.8%</b>	<b>3.3%</b>	<b>2.7%</b>	<b>1.9%</b>

En volume, le PLF 2016 prévoit un déficit budgétaire de 72 milliards d'euros (73 milliards d'euros en 2015).

## 2. La poursuite du plan d'économie

Depuis 2014, toutes les administrations publiques locales sont mises à contribution pour le redressement des comptes publics.

Depuis 2015, la réduction du déficit structurel prévoit un plan d'économies de 50 milliards de dépenses publiques réparti sur trois ans de 2015 à 2017 entre les différents acteurs publics :

- 19 milliards d'euros d'économie pour l'Etat,
- 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales,
- 20 milliards d'euros pour les administrations de sécurité sociale.

En 2016, les concours financiers de l'Etat passent de 53,5 à 50 milliards d'euros. Les collectivités territoriales et leurs groupements devront contribuer à hauteur de 3,67 milliards d'euros. Pour mémoire, le processus de diminution de la DGF s'établit comme suit :

<i>Contributions au redressement des comptes publics en milliards d'euros</i>	2014	2015	2016	2017
Diminution inscrite dans la LFI 2014	1,5	1,5	1,5	1,5
Diminution 2015		3,67	3,67	3,67
Diminution 2016			3,67	3,67
Diminution 2017				3,67
<b>Prélèvement annuel</b>	<b>1,5</b>	<b>5,17</b>	<b>8,84</b>	<b>12,51</b>
<i>Variation</i>		3,67	3,67	3,67
<b>Total des contributions 2014-2017</b>		<b>28,02</b>		



Comme en 2015, à périmètre constant, la répartition de la diminution des concours financiers entre les collectivités s'effectue proportionnellement aux recettes totales des collectivités :

Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales			
Catégories de collectivités	en millions d'euros	En % du total	Rappel du poids dans les RRF 2013
Communes	1 450	40%	1,84%
EPCI	621	17%	2,51%
Départements	1 148	31%	1,77%
Régions	451	12%	1,97%
<b>Total</b>	<b>3 670</b>	<b>100%</b>	<b>1,84%</b>

Selon le Gouvernement et partagée par la Cour des comptes, cette réduction des dotations doit inciter les collectivités locales à réaliser des économies afin de maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques de décembre 2014 a prévu la création d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale (Odedel). Pour 2016, l'évolution des dépenses locales se décline comme suit :

Evolution des dépenses en 2016 (ODELEL)			
	Dépenses totales	Fonctionnement	Investissement
EPCI à fiscalité propre	0,60%	0,70%	0,90%
Communes	1,20%	1,30%	0,90%
Départements	1,90%	2,70%	
Régions	0,40%	0,60%	
L'ensemble des collectivités locales	1,20%	1,60%	

### **3. La situation financière des collectivités locales<sup>1</sup>**

Ce plan d'économie se poursuit après une année 2014 difficile pour les collectivités. L'année 2014 marque un recul de l'épargne brute de 7,8% et une baisse des investissements de -9,2%. Globalement, les dépenses des collectivités locales ont baissé de -0,4 % alors que la loi de programmation des finances publiques prévoyait une augmentation de 1,2%.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont progressé de 2,3 % (2,1% pour le bloc communal), un rythme inférieur aux trois années précédentes (3% en moyenne). Ce ralentissement provient essentiellement de la diminution des achats externes notamment des communes. Dans le même temps, les dépenses de personnel ont augmenté de 4,1% dont un tiers suite à des mesures gouvernementales (revalorisation des grilles indiciaires, cotisations retraites, rythmes scolaires).

Parallèlement, les impôts locaux ont faiblement progressé, +1% notamment en raison de la baisse des produits de CVAE. Les impôts économiques ont diminué de 1,3% alors que les impôts ménages ont augmenté de 2,2% (principalement l'effet base). Le montant des concours financiers de l'Etat en fonctionnement a diminué de 5,5% en raison de la contribution au redressement des comptes publics versée par les collectivités locales à hauteur de 1,5 milliards d'euros.

Avec une croissance des dépenses plus forte que celle des recettes, l'autofinancement brut des collectivités locales se dégrade, 27,2 Md€ en 2014 contre 29,5 Md€ en 2013. Cette diminution de l'autofinancement est supérieure à la baisse de la DGF.

Cette baisse de l'épargne associée aux effets du cycle électoral aboutit à un net recul des investissements des collectivités locales, -9,2% (-7,2% pour les EPCI et -14% pour les communes).

L'encours de dette progresse de 3% pour atteindre 141,5 Md€ fin 2014.

L'équilibre semble donc difficile à trouver entre la résorption des déficits donc du niveau d'endettement et le maintien d'une bonne santé financière des collectivités locales, dynamique et ambitieux porté par un fort investissement public local qui représente plus de 70 % de l'investissement public.

En 2015, selon une étude de conjoncture prévisionnelle de la Banque Postale de novembre 2015, la situation devrait être identique.

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 0,6% en 2015 contre +0,9% en 2014. Cette évolution modérée s'expliquerait par la progression dynamique des bases (hausse des ressources fiscales de +3,8%) qui compenserait la baisse des dotations de l'Etat. Il faut souligner que la CVAE connaît un léger rebond (+4,4%) en 2015.

---

<sup>1</sup> Données issues du rapport 2015 de l'observatoire des finances locales et du rapport d'octobre 2015 sur la santé financière 2014 des collectivités locales de la Cour des comptes.



Les dépenses de fonctionnement augmenteraient toujours mais à un rythme plus modéré, +1,8% en 2015 avec une augmentation des dépenses de personnel de +2,7%.

L'épargne brute continuerait à se détériorer de par l'effet ciseaux entre la dynamique des recettes de fonctionnement à +0,6% et celle des dépenses de fonctionnement à +1,8%. Elle devrait reculer de -5,3% en 2015 (-3,8% pour les EPCI et -4,4% pour les communes).

Toujours selon cette étude de conjoncture de la Banque Postale, l'investissement local serait en recul de -6,2% en 2015 (-6,8 % pour les EPCI à FP et -7,8% pour les communes).

L'encours de dette devrait augmenter en 2015 de 2,5%

Les perspectives 2016 sont dans la continuité avec une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de 3,67 milliards d'euros et des marges de manœuvre fiscale très étroites. Malgré les mesures du Gouvernement pour soutenir l'investissement des collectivités, il est peu probable qu'elles reconstituent leurs marges d'autofinancement propices à une reprise des investissements.



#### **4. Les principales mesures du PLF 2016 concernant les collectivités locales et leurs groupements**

La principale disposition concerne la réforme de la DGF que le Gouvernement entendait bien mettre en place dès 2016. Le Premier ministre a tranché, le 3 novembre 2015, en repoussant la réforme de la DGF à 2017.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, les principales dispositions du PLF 2016 sont les suivantes :

⇒ **La réforme de la DGF** (cette partie est présentée à titre informatif, le projet de réforme étant repoussé à 2017 comme annoncé par le 1<sup>er</sup> ministre le 3 novembre 2015).

Le rapport de Mme Pires Beaune Députée du Puy de Dôme et de M Germain Sénateur d'Indre et Loire témoigne d'une DGF actuelle à l'architecture peu lisible, insuffisamment proportionnée à la réalité des charges, ne tenant pas assez compte du niveau d'intégration réel des EPCI et reprenant des dispositifs de péréquation trop saupoudrés et inefficaces.

##### ○ **La DGF communale réformée**

Elle se compose :

- d'une **dotat**ion de base attribuée à toutes les communes en fonction d'un montant par habitant de 75,72 €. (5 Md€),
- d'une **dotat**ion de ruralité (272 M€) attribuée aux communes ayant une densité de population  $\leq$  75% de la densité moyenne nationale. Elle est répartie en fonction de la population DGF et du rapport avec la densité moyenne. Elle est plafonnée à 303 € par habitant,
- D'une **dotat**ion de centralité (2,3 Md€) en fonction d'un montant par habitant variant de 15 € à 45€ selon la taille démographique du territoire et répartie entre communes et EPCI en fonction du CIF. La part revenant aux communes tient compte à la puissance 5 du poids démographique de chacune d'elle. Des possibilités de répartition dérogatoire et libre sont possibles dans les mêmes conditions que le FPIC.

##### ○ **La nouvelle DGF des EPCI**

La dotation de compensation et la dotation d'intercommunalité seront fusionnées et formeront la DGF des EPCI qui se composera de trois parts :

- La part de la **dotat**ion de centralité (653 M€),
- Une **dotat**ion de péréquation (3,2 Md€) attribuée aux EPCI disposant d'un potentiel financier (PF) par habitant inférieur 1,5 fois le PF moyen de leur catégorie. L'enveloppe est calculée sur la base de 49 € par habitant et répartie en fonction de la population, du CIF et de l'écart du PF par rapport à 1,5 fois la moyenne de la catégorie,
- Une **dotat**ion d'intégration (1,4 Md€) calculée sur la base de 21€ par habitant et répartie en fonction de la population et du CIF.





Des mécanismes de garantie sont envisagés, la DGF N+1 par habitant ne peut être inférieure à 95 % ou supérieure à 105% celle de N avant contribution au redressement des comptes publics N+1 et de l'éventuel écrêtement.

Selon l'AMF, près de deux tiers des communes seraient gagnantes à la réforme. Globalement, les communautés d'agglomération seraient plutôt perdantes contrairement aux communautés de communes.

S'agissant de la contribution au redressement des comptes publics, il était envisagé d'introduire une nouvelle règle : pour chaque collectivité, la contribution de l'année N ne peut pas dépasser 50% de sa dotation forfaitaire ou DGF des EPCI de l'année N. Cette disposition préserve les collectivités d'une dotation nulle, voire d'une ponction sur leur produit fiscal. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'application de cette disposition reste incertaine pour 2016.

## **Les dispositions qui devraient être adoptées par les parlementaires dans le PLF 2016 :**

### **⇒ La réforme des dotations de péréquation**

Le projet vise à renforcer l'effort de péréquation en favorisant davantage les communes les plus défavorisées. Aujourd'hui, 98 % des communes sont éligibles à une dotation de péréquation. La réforme prévoit de :

- Supprimer les fractions cibles de la DSR et de la DSU ainsi que la dotation nationale de péréquation (DNP). Le montant de la DNP (794 M€) est redistribué entre la DSU (403 M€) et la DSR (391M€).
- D'abonder les fonds : la DSU est augmentée de 117 millions d'euros pour atteindre 2,25 milliards d'euros et la DSR est augmentée de 180 millions d'euros pour atteindre 1,7 milliard d'euros.

S'agissant du **Fonds de péréquation intercommunal et communal des ressources (FPIC)**, à la demande des élus locaux, le montant est limité en 2016 à 1 milliard d'euros. Le passage à 2% des recettes fiscales du bloc communal sera effectif en 2017. La différence porte sur 115 millions d'euros. Pour mémoire, le seuil d'exclusion en fonction de l'effort fiscal est porté à 1 en 2016. Par ailleurs, les communes dites pauvres dans des intercommunalités riches devraient être exonérées de contribution 2016. Cette disposition concerne tout d'abord les premières communes éligibles à la DSU ou à la DSR.

## ⇒ Un soutien à l'investissement local

Afin d'endiguer le recul des investissements locaux d'environ 9,2% en 2014, le Gouvernement met en place un fonds de soutien de 1 milliard d'euros constitué de trois enveloppes :

- 500 millions d'euros attribués par le Préfet aux communes et aux intercommunalités pour des projets liés au développement durable, à la mise aux normes d'équipements, à la mobilité ou à l'accueil de populations nouvelles,
- 300 millions d'euros destinés aux communes de moins de 50 00 habitants pour soutenir des opérations d'investissement dans le cadre d'un projet de développement du territoire,
- 200 millions d'euros de pérennisation de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Concernant le FCTVA, les dépenses éligibles seront élargies aux dépenses d'entretien des bâtiments publics mais aussi de voiries, comptabilisées à compter de 2016.

## ⇒ Des dispositions sur la fiscalité locale

- Le projet de loi de finances prévoit d'augmenter la part de CVAE revenant aux régions de 25% à 50% à compter de 2017 afin d'accompagner le transfert de compétences (loi NOTRe du 7 août 2015). La part revenant aux départements seraient réduit de 48,5% à 23,5%. La part des intercommunalités ne devrait pas être impactée.
- Le PLF 2016 prévoit de relever le plafond d'exonération 9 à 10 salariés, pour le paiement du versement transport. L'Etat prévoit de compenser une partie du manque à gagner à hauteur de 105 millions d'euros en année pleine.
- Ce seuil prévaut aussi pour certaines exonérations de CET comme la création et la reprise d'établissement en zone de revitalisation rurale, les crédits de CFE en faveur des microentreprises situées en zone de restructuration de la défense, l'exonération de CFE à certains organismes agricoles et aux activités commerciales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concernant les nouveaux terrains classés Natura 2000 à compter de 2016.
- Les méthaniseurs agricoles « pionniers » installés avant 2015 bénéficieront comme les autres d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la CET pour une durée de 7 ans.

## ⇒ Des mesures diverses

- Le taux plafond de cotisation obligatoire au CNFPT est abaissé de 1% à 0,9 %.
- L'augmentation du rendement de la taxe perçu auprès des établissements bancaires, au profit des collectivités territoriales ayant contracté des emprunts toxiques (50 millions d'euros supplémentaires).





## **B. Un contexte économique toujours fragile dans un environnement attractif**

Les dernières notes conjoncturelles de la CCI des Deux sèvres montrent que notre territoire connaît des difficultés communes à l'ensemble du pays, une économie atone et une crise sociale toujours présente. Pourtant, des premiers signes amènent à un peu plus d'optimisme :

- Durant le second semestre 2015, les investissements ou les projets d'investissement ont sensiblement progressé (+3.4% sur 12 mois)
- Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, le nombre de liquidations judiciaires a baissé (87 au lieu de 92 en 2014).

Pour autant, ces investissements ne sont pas forcément suivis de créations d'emplois. Le taux de chômage reste stable, mesuré à 7,9% en juillet 2015 mais il se situe bien en deçà de la moyenne nationale (10%).

Dans ce contexte, la CAN dispose d'un territoire aux atouts économiques et touristiques très attractifs, situé dans le marais poitevin et proche de la côte atlantique et au carrefour des axes Poitiers La Rochelle et de Bordeaux Nantes.

Avec ses 45 communes et une population municipale de 118 036 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CAN bénéficie d'un tissu économique puissant et dynamique de par le réseau des mutuelles et assurances (4<sup>ème</sup> place financière française) employant directement et indirectement 33 000 personnes.

Elle encourage et soutient l'économie sociale et solidaire représentant plus de 12 000 emplois (mutuelles comprises) sur le territoire au sein de plus de 500 entreprises mais aussi l'économie numérique au travers de 120 sociétés spécialisées rassemblant plus de 1800 salariés. Le secteur industriel est aussi présent avec entre autre, les sociétés Zodiac Electric, Leach Int, Pierre Guérin, Poujoulat, Axel France ainsi qu'un tissu important de PME locales ou régionales.

Le territoire bénéficie aussi d'un dynamisme démographique avec une population croissante de +0.5% en moyenne chaque année depuis 2007, plus forte croissance dans la région Poitou Charentes. Le taux d'activité<sup>1</sup> est de +75 % contre 64,2% sur le plan national. Celui des femmes (73,3%) est supérieur à ceux de la région et de la moyenne nationale (69%).

---

<sup>1</sup> Il mesure le rapport entre le nombre d'actifs (occupés + chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante généralement les individus en âge de travailler de 16 à 64 ans.

Forte de cette situation, la CAN poursuit ces efforts de développement du territoire.

Elle offre plus de 800 hectares de foncier pour l'accueil des entreprises et près de 42 hectares sont à commercialiser. Elle a aussi investi dans la construction d'une plateforme multimodale, véritable plaque tournante du fret ferroviaire en liaison avec le port de commerce de la Rochelle et une maison de l'économie sociale et solidaire, véritable lieu d'identité de l'économie locale.

Grâce à sa situation géographique, la CAN bénéficie d'un climat océanique tempéré agréable et d'un des plus forts taux d'ensoleillement de France permettant une qualité de vie sur le territoire. Cette qualité de vie s'allie à une qualité environnementale et une biodiversité exceptionnelles de par la présence avec le marais poitevin. En complément de ce dynamisme économique et de la qualité du cadre de vie, la CAN souhaite développer sa filière touristique forte de sa situation au sein du marais poitevin. Les retombées économiques sont conséquentes, près de 500 000 visiteurs annuels dont 340 000 nuitées marchandes

Ce sont autant d'atouts favorables à un cadre de vie unique et relayé par la presse nationale. En juillet dernier, le quotidien les Echos a publié une enquête classant la ville de Niort 19<sup>ème</sup> sur 300 au plan de la qualité de vie.

La CAN entend être un intermédiaire privilégié entre les deux régions, Pays de la Loire et Poitou Charentes Aquitaine. Elle souhaite aussi renforcer l'espace collaboratif avec les autres territoires limitrophes. Elle a concrètement l'ambition de valoriser ses atouts économiques, touristiques, environnementaux, culturels et sportifs,... pour renforcer son attractivité et proposer à tous un accès à l'emploi et aux services dans un souci constant d'équité sociale et fiscale et d'équilibre territorial.

S'agissant de la situation financière et fiscale des intercommunalités du Département, des tableaux comparatifs sur quelques indicateurs issus du rapport de la Préfecture sur le schéma départemental de coopération intercommunal des Deux Sèvres 2015-2017 sont présentés dans la partie IV-C du présent rapport.





## II. Les grandes orientations du budget 2016

Au contexte économique toujours difficile et à la réduction des dotations de l'Etat, s'ajoutent les conséquences de la loi NOTRe adoptée le 7 août dernier, sur les périmètres intercommunaux (seuil de 15 000 habitants en 2017) et sur le transfert de nouvelles compétences aux intercommunalités (contrat de ville, GEMAPI, eau potable, PLUI, ...).

De plus, dès 2016, un nouveau cadre est prévu concernant la mise en accessibilité des établissements et installations recevant du public (agenda d'accessibilité programmée pour les équipements et schéma d'accessibilité pour les transports) dont l'impact pour la CAN est évalué à 5 millions d'euros sur 3 ans.

Le budget 2016 s'inscrit dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle, avec notamment :

- une maîtrise des politiques publiques au niveau des crédits de fonctionnement ;
- des dépenses d'investissement adossées sur un Programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

Le plan pluriannuel d'investissement du budget principal établi par les Vice-Présidents en avril dernier s'élève à 126 millions d'euros sur la période 2016-2020 nécessitant un besoin d'emprunt estimé entre 30 et 40 millions d'euros sur la même période.

Il est prévu de lancer dès 2016 une autorisation de programme engageant la CAN sur le nouveau plan local de l'habitat 2016-2021 pour un montant total de 24,5 millions d'euros. Par ailleurs, il est créé dans le budget 2016, trois nouveaux chapitres opérations pour les projets de la nouvelle piscine à Pré-Leroy, les travaux d'aménagement de la médiathèque Pierre Moinot et les travaux d'amélioration du conservatoire de Niort. Les études en cours sur ces projets permettront d'arrêter définitivement les enveloppes financières pluriannuelles.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, conformément au schéma de mutualisation qui fait l'objet d'un point d'étape sur un document à part, la CAN prévoit dès 2016 de mutualiser le service communication externe avec la ville de Niort. Cette mutualisation de service suit celle du service garage effective depuis le mois de mai 2014.

D'autres chantiers de mutualisation sont en cours dont voici quelques exemples issus du rapport annuel sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Mutualiser les services informatiques entre la CAN et la ville de Niort,
- Mutualiser les actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'agenda 21,
- Le regroupement des archives contemporaines de la ville de Niort et de la CAN sur un même site,
- Une collaboration étroite avec les services de la ville de Niort pour le développement d'un intranet à la CAN,
- Un guichet unique sur les ressources documentaires à disposition des agents de la ville de Niort et de la CAN,
- Renforcer la mutualisation des matériels.

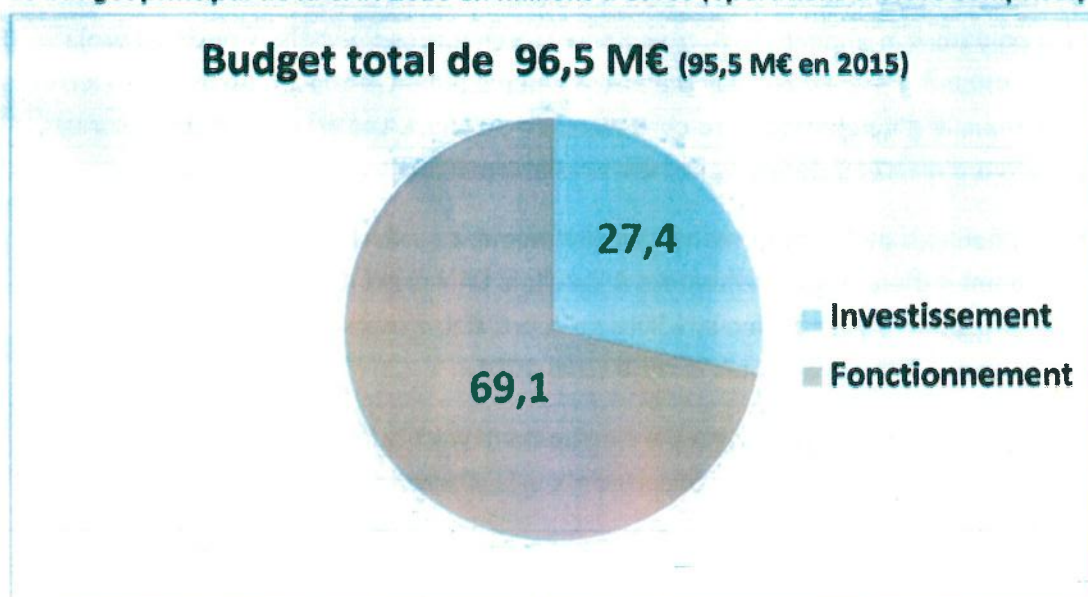
Le projet de budget 2016 traduit la volonté de la CAN :

- De préserver les règles de neutralité financière avec les communes membres,
- D'approfondir nos compétences actuelles dans une démarche volontariste de gestion mutualisée des services,
- De maintenir un niveau d'autofinancement significatif.

## A. Les orientations budgétaires 2016 du budget principal

*Ce document présente des orientations dont les montants présentés peuvent légèrement varier d'ici le vote du budget. La loi de finances 2016 sera définitivement votée fin décembre et les bases fiscales ainsi que les dotations de l'Etat ne seront connues qu'à partir du mois de mars 2016.*

*Le budget principal de la CAN 2016 en millions d'euros (opérations d'ordre comprises)*

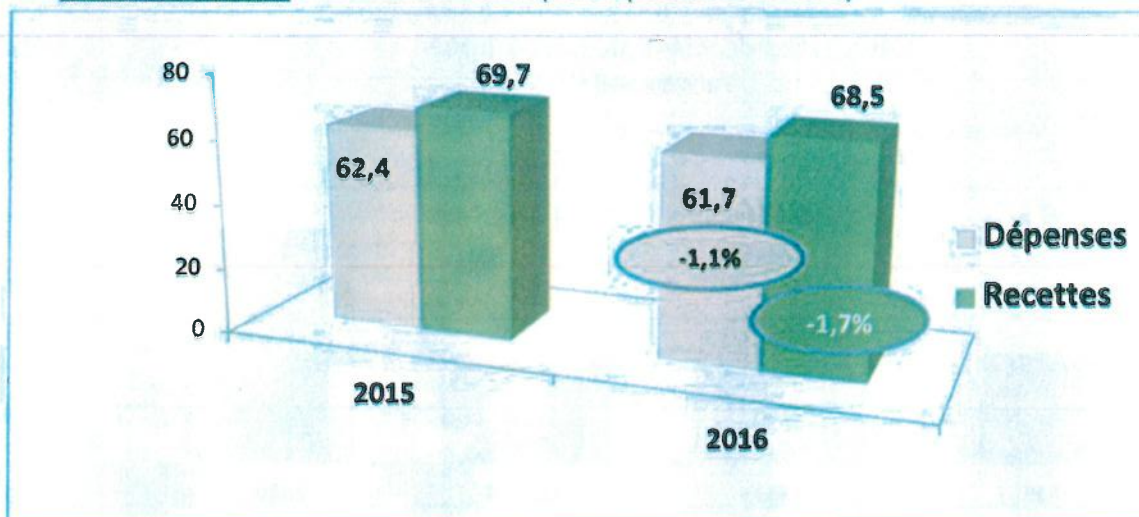




## 1. La section de fonctionnement

Cette partie se décline en trois sous-parties : les perspectives de recettes, les dépenses fonctionnement et enfin l'épargne ou la capacité d'autofinancement (CAF).

Les opérations réelles en millions d'euros (hors opérations d'ordre)



Pour la première fois, la CAN connaît une forte baisse de ses recettes avec en corollaire une réduction de ses dépenses.

### a) Les perspectives de recettes

Le budget primitif 2016 présente un niveau de recettes inférieur à l'an passé. A périmètre constant, la diminution s'élève à 2,6%, soit une perte de 1,8 million d'euros. Ce recul provient principalement de la forte baisse des dotations de l'Etat et du repli de la CVAE insuffisamment compensés par la dynamique des bases fiscales.

⇒ Des recettes de fiscalité fondées sur une stabilité des taux

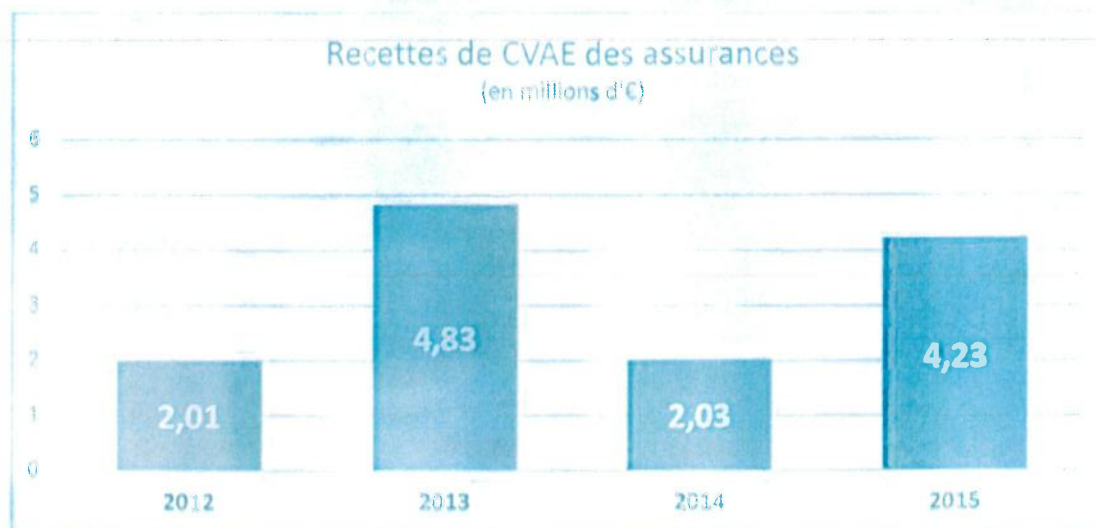
**Aucune augmentation de taux de fiscalité n'est donc envisagée.**

Concernant les bases fiscales, il est attendu globalement une augmentation de +2% dont +0,5% de progression réglementaire des valeurs locatives (estimation en attente de l'amendement parlementaire prévu dans le PLF 2016). Pour mémoire, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives était de +0,9% en 2015. Le niveau très faible de l'inflation constaté en 2015 ne devrait pas conduire les parlementaires à voter un taux d'évolution des valeurs locatives trop élevé.

S'agissant de la taxe d'habitation, historiquement les évolutions sont plus faibles (1,73% sur les deux dernières années). L'augmentation prévue en 2016 se limitera à +1,5%.

L'augmentation des bases fiscales hors CVAE génèrent un produit supplémentaire annuel de 0,6 million d'euros.

**Concernant la CVAE**, de nombreuses incertitudes demeurent. Pour autant, selon les premières tendances de la DDFIP, le montant attendu en 2016 sera très inférieur à 2015, 11,3 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros de notifié 2015, soit une perte de 0,8 million d'euros. Selon les services de l'Etat, le secteur des assurances serait très impacté par des règles particulières de provisions et de reprises de provisions techniques influençant le calcul de la valeur ajoutée spécifique à ce secteur.



**Concernant le rendement de la TLPE**, l'année 2015 marque un net repli avec 0,65 million d'euros à percevoir sur les 0,85 million de prévu. Cette évolution témoigne d'un repli du nombre d'affichages sur notre territoire. Il est prévu pour le budget 2016 un montant de 0,6 million d'euros.

**Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)** est comptabilisé en M14 comme une recette de fiscalité. En 2015, l'ensemble intercommunal était éligible pour un montant de 2,611 M€ dont 0,893 M€ reversé à la CAN en fonction de son CIF (coefficient d'intégration fiscale).

L'assiette augmente de 780 millions d'euros en 2015 à un milliard d'euros en 2016 et le critère d'éligibilité de l'effort fiscal est relevé à 1. Les autres paramètres pourraient sensiblement être revus par la loi de finances 2016 et la construction de la nouvelle Métropole du Grand Paris pourrait impacter les masses à répartir. En conséquence, aucun élément ne permet d'affirmer à ce jour si notre territoire sera bénéficiaire et/ou contributeur.

Côté bénéficiaire, la prévision de FPIC en 2016 repose sur la seule garantie réglementaire connue à ce jour, le versement de 50% du montant perçu en 2015, soit l'inscription d'une recette au budget 2016 de la CAN de 447 K€.

Côté contributeur, de nombreuses incertitudes ne nous permettent pas à ce jour de confirmer si l'ensemble intercommunal (communes et CAN) sera redevable en 2016.





## Tableau récapitulatif des recettes de fiscalité du budget principal

FISCALITE <i>montants en euros</i>	BP 2015	Voté ou notifié 2015	BP 2016	Ecart BP 2016 / voté 2015	Var BP 2016 / voté 2015	Rappel des taux
CFE	11 450 000	11 575 671	<b>11 800 000</b>	224 329	1,94%	26,26%
CVAE	12 003 000	12 105 417	<b>11 300 000</b>	-805 417	-6,65%	
IFER	1 130 000	1 132 442	<b>1 155 000</b>	22 558	1,99%	
TASCOM	2 000 000	1 920 000	<b>1 960 000</b>	40 000	2,08%	1,05%
TH	16 950 000	16 841 498	<b>17 100 000</b>	258 502	1,53%	10,57%
TFB	71 000	71 267	<b>73 000</b>	1 733	2,43%	0,055%
TFNB	119 000	120 823	<b>124 000</b>	3 177	2,63%	3,88%
TaTFNB	131 000	142 203	<b>147 000</b>	4 797	3,37%	48,19%
Rôle sup TP, CFE	0	170 000	<b>250 000</b>	80 000	47,06%	
TLPE	850 000	850 000	<b>600 000</b>	-250 000	-29,41%	
Taxe Séjour	250 000	250 000	<b>250 000</b>	0	0,00%	
Dts de stationnement	82 900	82 900	<b>90 000</b>	7 100	8,56%	
<b>TOTAL hors FPIC</b>	<b>45 036 900</b>	<b>45 262 221</b>	<b>44 849 000</b>	<b>-413 221</b>	<b>-0,91%</b>	
<b>FPIC</b>	<b>379 000</b>	<b>893 318</b>	<b>447 000</b>	<b>-446 318</b>	<b>-49,96%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>45 415 900</b>	<b>46 155 539</b>	<b>45 296 000</b>	<b>-859 539</b>	<b>-1,86%</b>	

### ⇒ La diminution irréversible des dotations

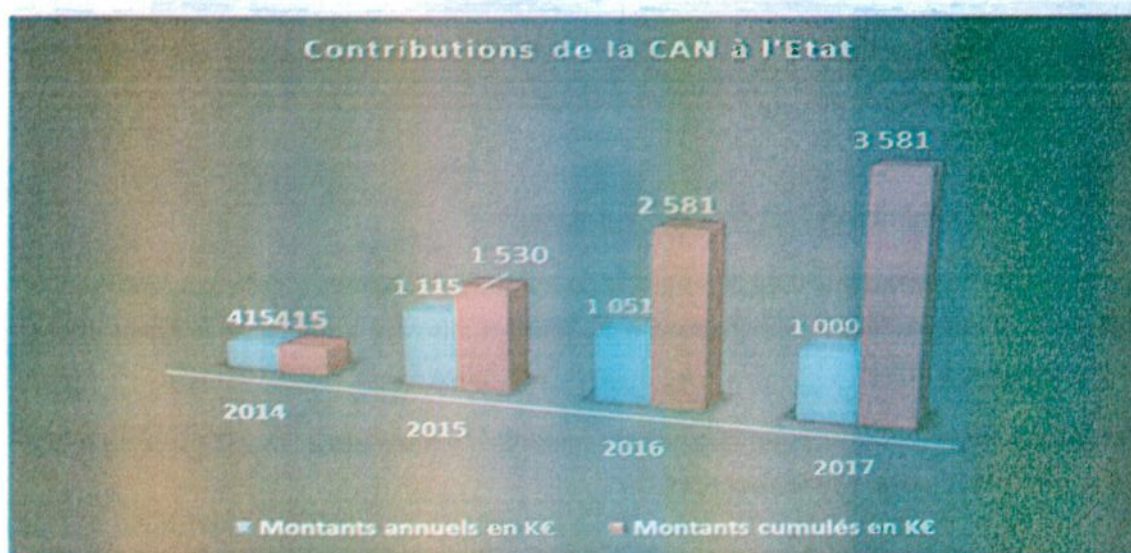
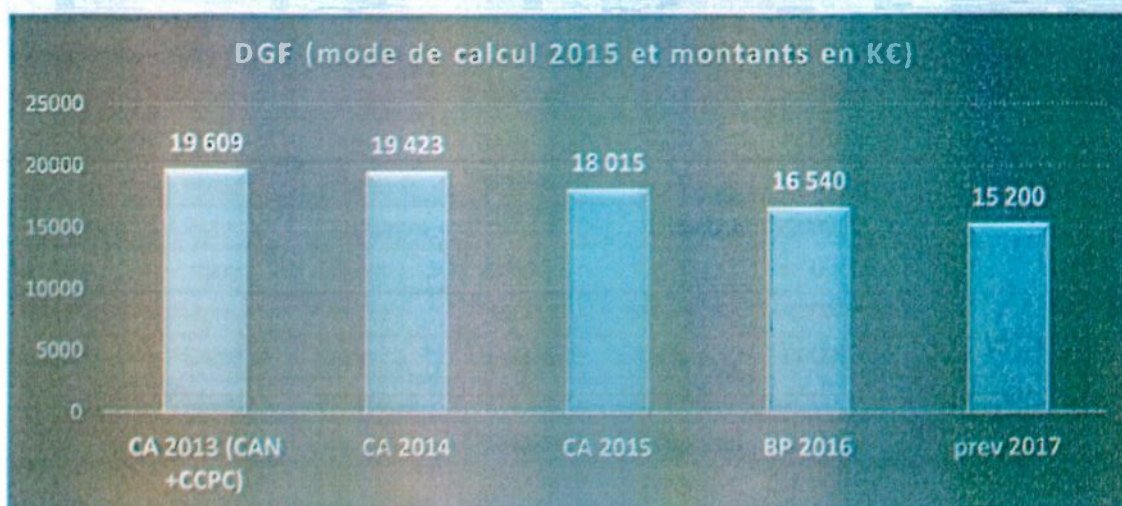
Il était prévu une réforme de la DGF dont le Gouvernement souhaitait qu'elle soit effective dès 2016. A la demande des associations d'élus, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé le 3 novembre dernier son report à 2017.

Le plan de réduction des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017 se poursuit avec 3,7 milliards d'euros pour l'année 2016.

**Le budget 2016 tient compte d'une perte de DGF de 1,5 million d'euros dont 1 million d'euros supplémentaires de contribution à l'Etat. Cette perte de recettes équivaut à 2,2% des recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal.**



Par ailleurs, la CAN entre dans sa 3<sup>ème</sup> année de fusion, le calcul du CIF revient à la méthode de droit commun. Selon les dernières estimations, il devrait être proche de 0,37 en 2016, soit quasi le même niveau de l'ex CAN en 2013.



Quant aux allocations compensatrices de fiscalité, leur évolution est volatile. Elles compensent en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux, prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale. Il est proposé de maintenir le même montant que 2015, soit 915 K€.

Par ailleurs, les participations courantes de l'Etat et des organismes extérieurs sont stables, 433 K€ en 2016 contre 434 K€ en 2015 ; à noter, une participation nouvelle de 95 K€ pour la rénovation énergétique dans le cadre de la plateforme de développement durable. En revanche, la politique des gens du voyage subit une perte de dotations de 24 K€ du Conseil départemental. La participation 2016 au programme d'intérêt général en matière d'habitat (PIG) pour 76 K€ est transféré en investissement.





## ⇒ Les produits d'exploitation

Ce chapitre budgétaire regroupe les recettes proprement dites des services et du domaine (loyers, droits d'entrées,...), les contributions au budget principal des budgets annexes pour les frais d'administration générale et les remboursements de la ville de Niort pour les mutualisations.

En tenant compte du remboursement par la ville de Niort pour la mutualisation du service communication externe, à savoir + 576 K€, ce chapitre progresse de 14,4% pour atteindre 5 millions d'euros.

A périmètre constant, le montant prévu en 2016 s'élève à 4,4 millions d'euros et reste stable par rapport à 2015. Il comprend 1,8 million d'euros de contributions des budgets annexes et 0,9 million d'euros pour la mutualisation. Les recettes des équipements communautaires culturels et sportifs s'élèvent à 1,6 million d'euros, soit 2,4 % des recettes réelles de fonctionnement 2016. Le reliquat concerne des remboursements de frais divers.



## **b) Les dépenses de fonctionnement**

### **⇒ Les ressources humaines**

Les charges de personnel s'élèvent en 2016 à 17,4 millions d'euros, ce qui représente 28,2% des dépenses réelles de fonctionnement et 53,7 % hors attribution de compensation et FNGIR.

Ces dépenses progressent de 5,63% en intégrant les charges issues de la mutualisation du service communication externe (529K€) entièrement remboursées par la ville de Niort.

A périmètre constant, l'augmentation est ramenée à +2,42% par rapport au budget primitif 2015. En charge nette, tenant compte des remboursements de salaires et des travaux en régie, l'évolution est de + 1,76%.

**Il est par ailleurs attendu pour 2017 une stabilisation des dépenses de personnel.**

L'augmentation de 0,4 million d'euros repose sur :

- L'impact en année pleine de 2 agents recrutés fin 2015 dédiés aux projets Ad'AP et aux projets structurants (dont 1 contrat à durée déterminée d'1 an). Le temps de travail de ces agents valorise les investissements de la CAN (travaux en régie). Il s'agit donc d'une opération neutre budgétairement en fonctionnement.
- la création de 3 postes au sein du pôle EADT : un directeur de l'aménagement durable du territoire-chef de projet de la Gare Niort Atlantique ; un chargé de mission contractualisations et un renfort ADS pour 4 ans.
- Le recrutement de 3 nouveaux apprentis répartis entre le service garage (en remplacement d'un contrat mené à son terme), le service aménagement du territoire et le service informatique (ce dernier en remplacement d'un emploi d'avenir).
- La création d'un mi-temps pour le service des gens du voyage.
- L'ouverture d'un nouveau cours de gravure pour l'école d'arts plastiques.
- L'augmentation des charges sociales (CNRACL et IRCANTEC).
- L'augmentation du GVT (glissement vieillesse et technicité).

En outre, ce chapitre bénéficie en 2016 de l'effet de Noria (remplacement des départs en retraite) pour 42 K€ d'économie ; à noter, le basculement budgétaire de 170 K€ au chapitre « autres charges de gestion courante », pour une mise à disposition auprès du CNFPT.

### **⇒ Les charges à caractère général**

Ce chapitre budgétaire rassemble les achats et les services extérieurs et représente 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et 27 % hors AC et FNGIR. Il progresse cette année 2016 de +5,28 %, soit +0,4 million d'euros en tenant de 47K€ de charges supplémentaires liées à la mutualisation du service communication et entièrement remboursées par la ville de Niort. En matière d'économie d'énergie, les efforts doivent être poursuivis et l'effet de nos investissements économes en énergie pourra être suivi et évalué.





A périmètre constant, ce chapitre budgétaire progresse de 4,71% en raison essentiellement :

- Du lancement de nouvelles actions devant concourir à l'attractivité du territoire (+150 K€), à une étude de projet de mutualisation du service informatique financée pour moitié par la ville de Niort (+115 K€), à de nouveaux projets d'animation économique : silver économie, éco industries et économie dans les quartiers sensibles (55 K€) et le soutien à la gestion urbaine de proximité (+25 K€), à une étude sur le devenir des commerces (+25 K€).
- De l'accroissement de la surface de zones d'activités économiques à entretenir (+103 K€),
- De la réouverture de la piscine Pré-Leroy (+74 K€) et à l'entretien exceptionnel des autres piscines (lazure de la charpente des Colliberts, peinture des bacs acier de Champommier, nettoyage de la ventilation du centre aquatique et de la piscine des Colliberts) (65 K€),
- De nouvelles dépenses comme la taxe foncière de Niort Terminal et la TEOM de la nouvelle aire des gens de voyage à Chauray (+38 K€),
- De l'augmentation de la contribution d'eaux pluviales (+77 K€).
- D'une convention de remboursement de frais à la ville de Niort pour l'évènement culturel d'agglomération « regards noirs » (+50 K€).

#### ⇒ Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire qui s'élève en 2016 à 4,9 millions d'euros, représente 8% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (16% hors AC et FNGIR).

Il rassemble principalement les subventions aux associations, les subventions aux budgets annexes et les indemnités des élus. Par rapport au budget primitif 2015, son évolution est quasi nulle mais corrigée de la subvention transport 2015, ce chapitre augmente de 9,4%.

Les augmentations concernent principalement :

- La participation financière au SMO Niort Terminal (+298 K€)
- Le financement de l'économie sociale et solidaire (+98 K€),
- L'indemnité au CNFPT suite à une mise à disposition d'un agent (+170 K€)
- La subvention pour des appels à projets dans le cadre de l'évènement culturel d'agglomération « regards noirs » (+30 K€).

#### ⇒ Les atténuations de produits

Ce chapitre regroupe principalement l'attribution de compensation versée aux communes, le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC et le FNGIR (fonds national de garanti individuel des ressources) versé dans un fond de péréquation horizontale. Le montant prévu de 29,22 millions d'euros représente 48% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016. L'attribution de compensation s'élève à 24,8 millions d'euros en 2016. Son montant a légèrement diminué après la prise en compte de l'avis de la CLECT du 28 septembre dernier sur le transfert de charges de l'eau pluviale. Le reversement de la taxe de séjour s'élève comme en 2015 à 0,25 million d'euros. Le FNGIR reste stable à 4,13 millions d'euros.

## ⇒ Les charges financières

Elles diminuent sensiblement en 2016 (-7,04%) pour s'élever à 1,29 million d'euros. Des précisions sur les caractéristiques de l'endettement sont présentées dans la quatrième partie.

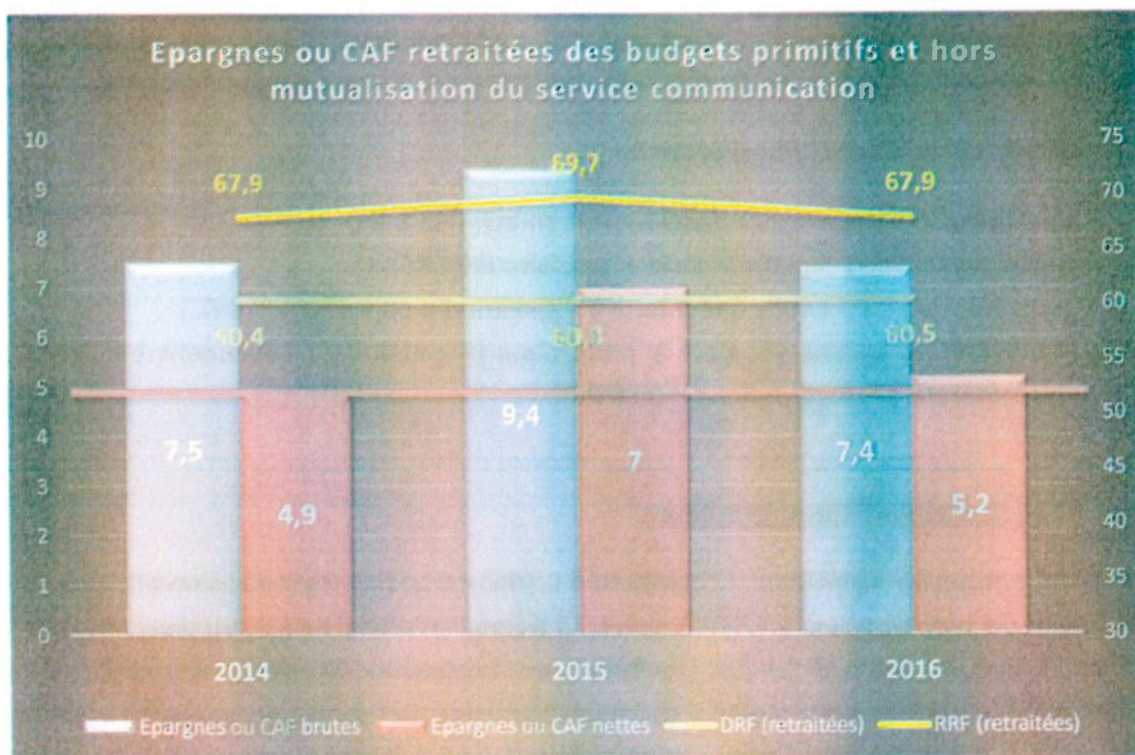
## c) Les épargnes ou capacités d'autofinancement (CAF)

L'épargne brute (CAF brute) mesure la part des recettes de fonctionnement affectée au financement de l'investissement. L'épargne nette (CAF nette) est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Après correction d'éléments exceptionnels (provision, travaux en régie...), l'autofinancement brut diminue de 2 millions d'euros.

Cette diminution de l'autofinancement est la résultante d'une dynamique de recettes réelles de fonctionnement retraitées (RRF) de -2,6% (hors mutualisation du service communication) moins forte que celle des dépenses réelles de fonctionnement retraitées (DRF) +0,3% (hors mutualisation du service communication).

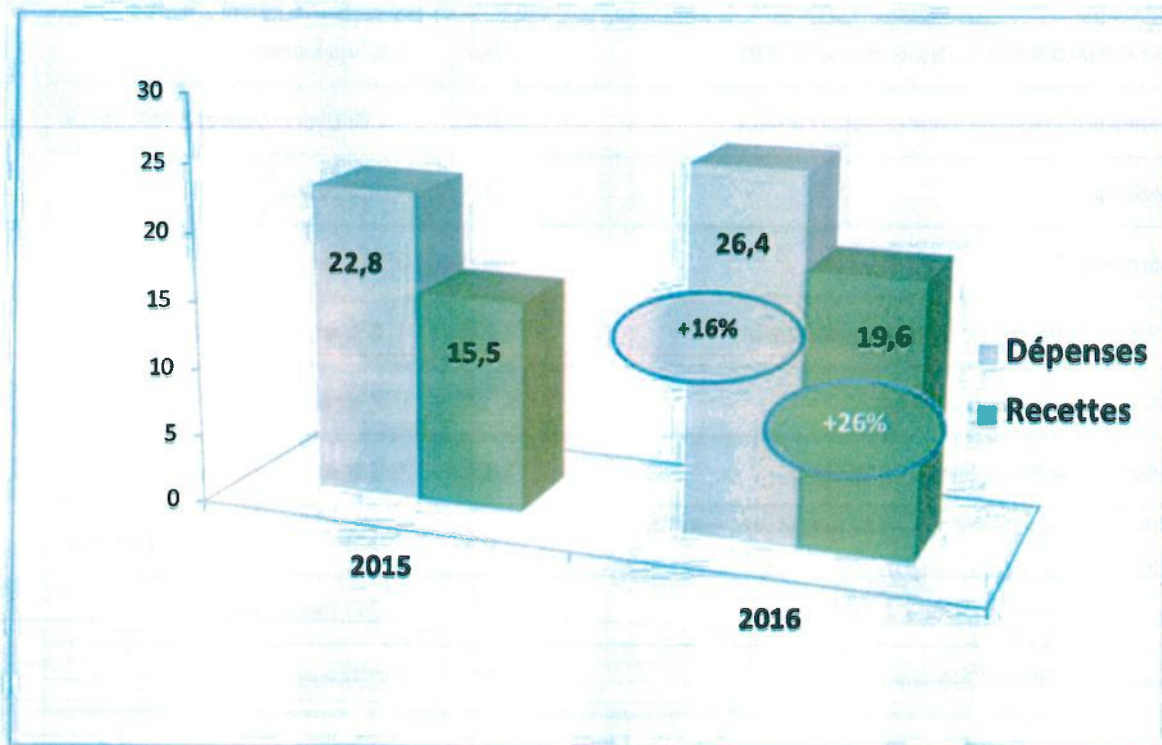
Ces dynamiques inversées ne peuvent que dégrader la capacité d'autofinancement.





## 2. La section d'investissement

Les opérations réelles en millions d'euros (hors opérations d'ordre)



Les crédits d'investissement démarrent une phase de progression correspondant à la volonté politique de soutenir l'activité locale et de mettre en œuvre le projet de territoire adopté en 2016.

### a) Le plan d'investissement

L'année 2016 marque un effort important de la CAN en faveur de l'investissement.

Il est prévu de réaliser 19 millions d'euros d'investissements contre 15 millions d'euros prévus au budget primitif précédent.

Ce programme s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) projeté à 126 millions d'euros TTC sur 5 ans et établi à partir des perspectives de recettes locales visées plus haut.

Extrait du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020 en millions d'euros			
Intitulés des projets	Enveloppes financières du PPI	Budget 2016	
		Montants	Nature de la dépense et avancée du projet
Nouveau Plan Local de l'Habitat (y compris le CP de 2021)	24,50	1,15	subventions
Construction d'un nouveau centre aquatique Pré Leroy	17,00	2,00	Etudes - Choix de l'AMO* fin 2016
Eaux pluviales	15,00	3,15	Travaux
Voirie dans les ZAE	10,50	2,12	Travaux
Acquisitions et aménagement des terrains dans les ZAE	8,60	1,28	Acquisitions et travaux
Aides à l'investissement des entreprises	3,80	0,77	subventions
Réhabilitation de la bibliothèque Pierre Moinot	8,00	0,42	Etudes - Choix de l'AMO fin 2016
Restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental (Du Guesclin)	4,00	0,25	Etudes - Choix de l'AMO fin 2016
Travaux liés à l'Ad'AP hors projets de réhabilitation	2,80	0,40	Travaux sur 3 ans
Rénovation du boulevard Willy Brandt	0,90	0,90	Travaux
Restauration du château Salbart	1,50	0,55	Travaux
Restauration du Donjon	0,48	0,08	Travaux
Aménagement du territoire : études PLUi, SCOT, mobilité	0,75	0,75	Etudes

\* Assistance à maîtrise d'ouvrage

## b) Le financement des dépenses d'investissement

Le plan d'investissement de 19 millions d'euros est financé par :

- 7,4 millions d'euros d'autofinancement (y compris 4,4 M€ d'amortissements)
- 3,5 millions d'euros de ressources affectées (subventions, FCTVA, remb. d'avances)
- 11 millions d'euros d'emprunt (5,2 M€ au budget primitif 2015)

A noter que le stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 32 millions d'euros (hors dette récupérable) et que le remboursement en capital s'établit pour 2016 à 2,9 millions d'euros.

La capacité de désendettement au 1/1/2016 s'établit à 4,3 années contre 3,6 années au 1/1/2015. Cette évolution provient de la baisse de l'épargne brute malgré une baisse du stock de dette de 2,3 millions d'euros entre 2015 et 2016. Pour information, la capacité de désendettement moyenne relevée pour les EPCI à FPU est de 5,28 années (comptes administratifs 2014 des budgets principaux).



## B. Les perspectives budgétaires 2016 des budgets annexes

Suite à la fusion extension du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un travail de clarification des compétences se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2015 concernant les compétences facultatives. Dans ce cadre le camping situé sur la commune de Marigny actuellement comptabilisé sur un budget annexe à part entière devrait être transféré à la commune. En conséquence, l'architecture budgétaire de la CAN regroupe en 2016, 7 budgets annexes contre 8 actuellement.

### 1. Déchets ménagers

Le budget 2016 s'élève à 18,98 millions d'euros en fonctionnement et à 7,27 millions d'euros en investissement, soit un budget total de 26,25 millions d'euros.

#### a) La section de fonctionnement

Les opérations réelles en millions d'euros (hors opérations d'ordre)



L'autofinancement brut du budget primitif 2016 diminue de 0,4 million d'euros pour s'établir à 3,4 millions d'euros.

## ⇒ Les recettes

**Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restent inchangés.**

L'augmentation des recettes provient essentiellement de l'élargissement des bases de TEOM fixé à +2% par rapport aux notifications fiscales de mars 2015. La revalorisation par l'Etat des valeurs locatives est estimé à ce jour à +0,5% dans l'attente de l'amendement parlementaire connu mi-novembre 2015.

Le montant de la TEOM est prévu à hauteur de 15,04 millions d'euros (14,74M€ de notifié en 2015). A noter que le budget 2016 présente un produit de redevance spéciale de 0,9 million d'euros en hausse exceptionnelle de 0,1 million d'euros suite à des régularisations sur les années antérieures. En outre, le chapitre 74 « participations extérieures » progresse de 0,18 million d'euros tenant compte d'un ajustement par rapport au réalisé 2015 des participations « éco emballage » et « éco folio ».

## ⇒ Les dépenses

Les charges réelles de fonctionnement progressent de +7,6 % en raison principalement d'une prévision de coût pour l'élimination des déchets du site de Lezay fixée à 1 million d'euros et d'une progression des charges de personnel de 6,33%.

L'augmentation des dépenses de personnel de 0,4 million d'euros provient principalement de l'évolution du GVT et fait suite aux décisions de :

- Recruter 2 agents supplémentaires issus du SITCOM de Loubeau permettant une économie de 0,25 million d'euros sur les contrats de prestations de service.
- Recruter un équivalent 1,5 ETP pour la sécurisation des collectes,
- Pérenniser 9 emplois d'avenir en remplacement des départs en retraite.

## **b) La section d'investissement**

Le programme d'investissement s'élève à 7,1 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros en 2015. Il comprend principalement :

- L'aménagement du centre technique du Vallon d'Arty pour 1,8 M€,
- Des matériels de transports pour 1,6 M€,
- Des travaux d'aménagement dans les déchetteries pour 1 M€,
- Le transfert des déchets ménagers de Souché vers un centre de transfert pour 1 M€,
- Le renouvellement de matériels divers pour 0,7 M€.

Ce plan d'investissement est financé par un emprunt de 2,1 millions d'euros.



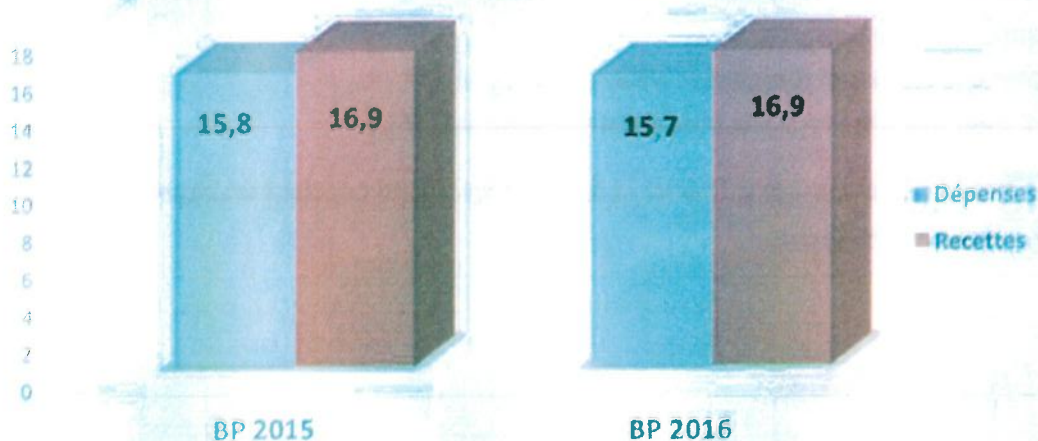


## 2. Transports

Le budget s'élève à 17 millions d'euros en fonctionnement et à 2,56 millions d'euros en investissement, soit un budget total de 19,6 millions d'euros.

### a) La section de fonctionnement

Les opérations réelles en millions d'euros (hors opérations d'ordre)



L'autofinancement brut du budget primitif 2016 augmente de 0,1 million d'euros pour s'établir à 1,2 million d'euros.

#### ⇒ Les recettes

Le taux de versement transport est maintenu en 2015 à **1,05%** sur les 29 communes de l'ancienne CAN et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur les communes de l'ex-CCPC et la commune de Germond Rouvre (0,7% actuel). Le montant du versement transport est prévu à hauteur de 15,3 millions d'euros (14,82 M€ en 2015), soit une progression de 3,27%. Il ne tient pas compte du nouveau seuil d'exonération prévu à 10 salariés dans le PLF 2016.

Comme annoncé, le budget transports ne bénéficiera pas d'une subvention du budget principal en 2016.

#### ⇒ Les dépenses

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement restent stables par rapport au budget primitif 2015 (-0,16%).

La contribution au délégataire baisse de 0,13 million d'euros suite à l'adoption de l'avenant n°5 sur la modification de l'offre urbaine et sur des régularisations liées aux avenants 3 et 4. Le montant de la contribution au délégataire passe de 13,1 millions d'euros au budget primitif 2015 à 12,97 millions d'euros en 2016.



Les charges de personnel diminuent de 4,01% pour s'élever à 0,45 million d'euros. Cette baisse tient compte des départs en retraite et comprend le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée sur 3 ans pour les mises aux normes Ad'AP des équipements de la politique des transports et suite à des départs en retraite. Ce poste est financé par des travaux en régie.

## **b) Le plan d'investissement**

Il s'élève à 2 millions d'euros et concerne principalement :

- L'acquisition de bus pour 1M€
- L'accessibilité des arrêts de bus pour 0,45M€
- Etude pour des travaux sur le dépôt des bus pour 0,3M€

Ce plan d'investissement est autofinancé à 66%. Il nécessite cependant un besoin d'emprunt fixé à 0,7 million d'euros.

## **3. Assainissement**

Le budget s'élève à 14 millions d'euros en fonctionnement et à 18,4 millions d'euros en investissement, soit un budget total de 32,4 millions d'euros.

### **a) La section de fonctionnement**

Les opérations réelles en millions d'euros (hors opérations d'ordre)



L'autofinancement brut du budget primitif 2016 progresse de 0,2 million d'euros pour s'établir à 4 millions d'euros. Après retraitements des travaux en régie en forte augmentation en 2016, l'autofinancement brut progresse de 0,7 million d'euros.





### ⇒ Les recettes

Les tarifs de la redevance augmentent de +2% afin de maintenir un équilibre financier toujours tendu sur cette compétence. Le montant de la redevance s'élève pour 2016 à 10,19 millions d'euros (10,05 M€ en 2015). A noter que la baisse de la consommation d'eau se poursuit avec un impact estimé sur la redevance de 0,1M€ en 2016.

### ⇒ Les dépenses

Les charges de personnel augmentent de +1,14% pour s'élever en 2016 à 2,9 millions d'euros. Cette progression se limite au GVT (glissement vieillesse et technicité).

Les amortissements augmentent nettement en 2016, + 0,6 million d'euros tenant compte des travaux de réhabilitation des réseaux à Coulon, Bessines et Mauzé sur le Mignon et d'une première tranche de travaux à Magné réalisés en 2015.

## **b) Le plan d'investissement**

Le programme d'investissement 2016 s'élève à 9,7 millions d'euros et intéresse principalement :

- La construction et l'entretien des réseaux d'assainissement pour 5,8 millions d'euros
- La construction de la station d'épuration d'Aiffres pour 3 millions d'euros.

Le financement de ces investissements nécessite un besoin d'emprunt de 6 millions d'euros. Même si l'autofinancement de ce budget augmente légèrement, il reste néanmoins fragile par la sensibilité liée à la consommation d'eau, par l'application des normes et par la rigidité des charges.

Le stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du budget assainissement s'élève à 44,5 millions d'euros. La capacité de désendettement projetée pour 2016 s'établit à 9,75 années contre 10,44 années au budget primitif 2015 profitant de l'augmentation de l'épargne brute.

#### **4. L'immobilier d'entreprises**

Ce budget M14 regroupe plusieurs immeubles d'entreprises loués par la CAN dont ces quelques exemples : la Pépinière « L'arche bleue », La Maison économique sociale et solidaire (MESS) devenue l'ESSentiel, le pôle expertise de risques (Calyxis), Le Bar de St- Georges de Rex, le commerce multi-service de La Rothenard, l'immobiliers d'entreprises divers situés à La Foye Monjault, à Granzay-Gript, à Saint Liguair, à Saint Gelais, à Saint Martin de Bernegoue,...

Le budget 2016 s'élève à 0,8 million d'euros en fonctionnement et à 0,9 million d'euros en investissement, soit un budget total de 1,7 million d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 68 K€ tenant compte de nouvelles taxes foncières et de la redevance aux réseaux ferrés de France pour le bâtiment destiné à la location sur le site de Saint Gelais. Le budget 2016 prend en compte l'année pleine du contrat d'animation de l'ESSentiel à hauteur de 32K€. Les charges de personnel sont stables avec une augmentation de 0,27%.

Le financement de ce budget provient à 45 % des loyers et des prestations de services facturées aux résidents (pépinières) représentant en 2016. Le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe de 0,35 M€ (0,37 M€ en 2015) pour financer une partie des dépenses de fonctionnement.

Le plan d'investissement 2016 est ambitieux, près de 0,7 million d'euros en 2016 contre 0,23 million d'euros en 2015. Il comprend principalement la rénovation de l'Arche bleue pour 406 K€ financée à 50% par la région, 73 K€ de travaux au bar de Saint Georges de Rex, 48 K€ d'étanchéité de la toiture et terrasse du bâtiment situé dans la zone de Saint Liguair, 33 K€ d'acquisition d'un four à pain à la boulangerie de Marigny, 33 K€ pour le raccordement à l'assainissement collectif des ateliers relais d'Echiré et 59 K€ d'études pour le devenir du site de Saint Gelais.

Le financement de ce budget nécessite un besoin d'emprunt de 0,3 million d'euros.

#### **5. Zones d'activités économiques**

Le budget annexe M14 rassemble en 2016 une vingtaine de zones d'activités économiques, chacune équilibrée budgétairement.

Comme l'an passé, après un effort important porté sur la viabilisation des terrains, la commercialisation des terrains se poursuit. Ainsi, le budget primitif 2016 présente une enveloppe de travaux pour 1 million d'euros concernant les zones : d'Eco Bois à Mauzé sur le Mignon, les Guillées à Chauray, à la Fiée des lois à Prahecq.

Le niveau des ventes reste stable par rapport à 2015. Il est prévu des ventes de terrains à hauteur de 0,64 million d'euros.





A noter que ce budget bénéficie d'une avance de trésorerie du budget principal dont le solde s'élève à 0,6 million d'euros. Une partie des recettes sert aussi à financer une annuité d'emprunt de 0,29 million d'euros liée aux zones d'activités économiques issues de l'ex CCPC.

## **6. Energies renouvelables**

Pour mémoire, l'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et donc en conséquence, être gérée à minima sous la forme d'une régie à autonomie financière.

Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE. En 2016, il rassemble les trois ensembles photovoltaïques déjà déployés sur la CAN et situés sur les ateliers relais de la commune d'Echiré, sur la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et sur le siège social de la CAN puis il est prévu une nouvelle installation située sur la station d'épuration d'Aiffres en construction cette même année.

Pour cette dernière installation, il est envisagé un régime d'autoconsommation partielle de l'électricité photovoltaïque produite.

Le budget de fonctionnement s'élève en 2016 à 58 K€ dont 37 K€ d'amortissements, le tout financé par la vente d'électricité à hauteur de 46 K€. Le plan d'investissement de 70 K€ concerne la nouvelle installation à Aiffres. Il est financé à 64% par une subvention du ministère de l'écologie dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». L'équilibre du budget s'obtient par l'autofinancement.

## **7. Activités assujetties à la TVA**

Ce budget M14 regroupe désormais depuis 2015 deux activités : l'atelier de restauration des œuvres d'art et les réserves foncières.

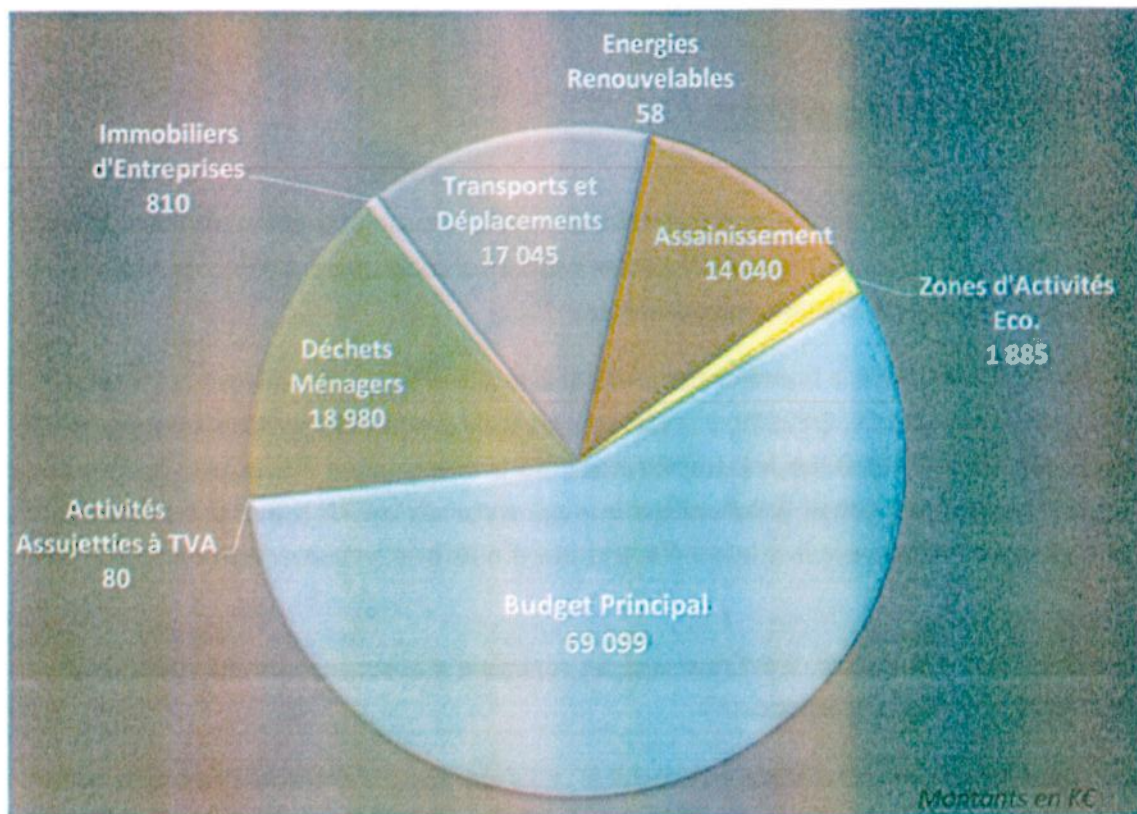
Le budget global de l'atelier de restauration est de 72 K€ en fonctionnement et de 20 K€ en investissement. Les prestations rapportent 7 K€, soit 10% des recettes de fonctionnement. Le budget principal finance à hauteur de 65 K€ les dépenses de ce budget qui comprennent les prestations contractuelles d'experts externes et une partie de charges de personnel du service Musée. La dépense d'investissement concerne l'achat d'un appareil de radiographie numérique des œuvres.

S'agissant des acquisitions foncières, Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016, 150 K€ financés par une avance du budget principal.

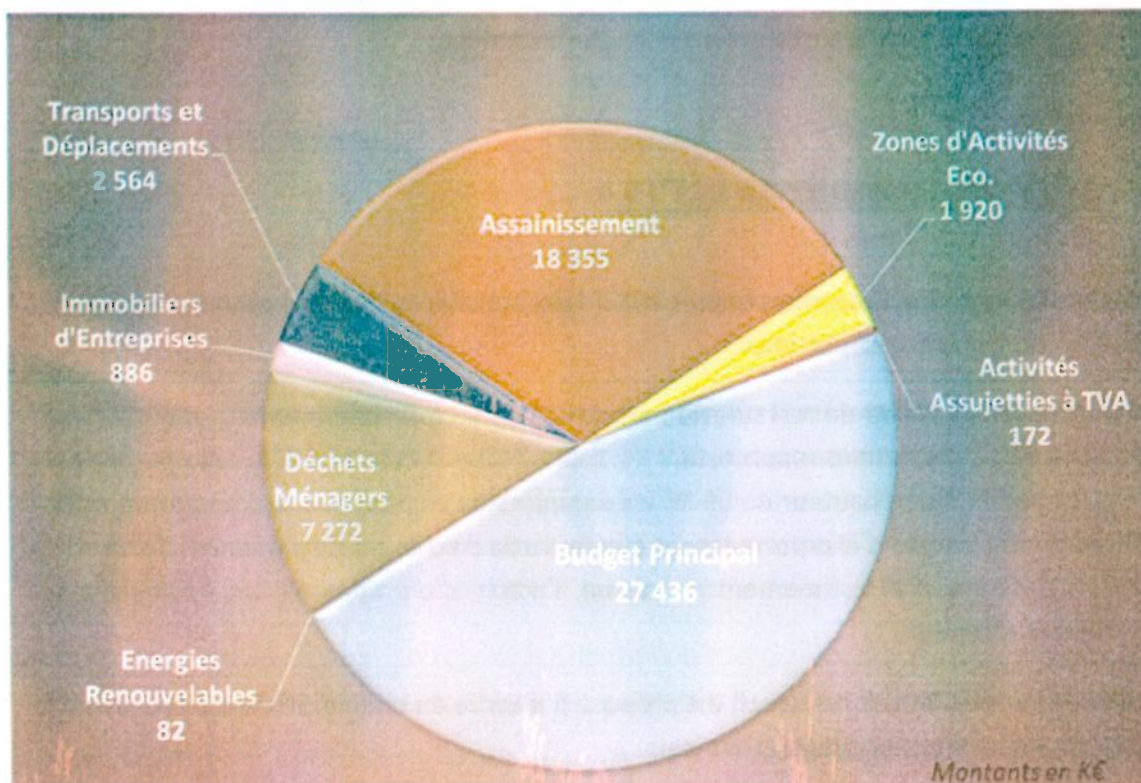


### III. Le budget agrégé 2016 : 181 M€ (176 M€ en 2015)

#### **Fonctionnement 122M€ (121M€ en 2015)**



#### **Investissement 59M€ (55M€ en 2015)**







Tous budgets confondus, les principaux indicateurs financiers témoignent d'une bonne situation financière même si la vigilance doit être soutenue sur les capacités d'autofinancement de la CAN dans un contexte de décroissance des dotations de l'Etat et de demande de services publics.

- Hors provision, le niveau global des épargnes est légèrement dégradé en 2016,
- La capacité de désendettement augmente légèrement,
- L'encours de dette par habitant diminue légèrement.

## BUDGET AGREGÉ - INDICATEURS FINANCIERS

Montants en K€	Principal hors mutualisation du service CUM	Transports	Déchets Ménagers	Assainissement	Immobiliers d'entreprises	Activités assujetties TVA	Energies Renouvelables	ZAE	Total
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	67 935**	16 883	18 854	12 425	722	80	46	635	117 580
Pour mémoire BP 2015	69 742	16 910	18 157	12 276	730	89	46	662	118 612
Retraitements exceptionnels	-8	0	-19	-109	0	0	0	0	-136
Reprises sur provisions				-100					-100
Op. exceptionnelles	-8		-19	-9					-36
<b>Recettes Réelles de fonctionnement après retraitements</b>	67 927	16 883	18 835	12 317	722	80	46	635	117 445
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	61 133	15 799	15 549	8 546	432	58	21	1 125	102 663
Pour mémoire BP 2015	62 434	15 843	14 429	8 505	364	69	18	259	101 921
Retraitements exceptionnels	-634	-219	-74	-1 119	-15	-5	0	0	-2 066
Travaux en régie	-510	-118	-63	-850	-14				-1 585
Dépenses imprévues	-50	-100							-150
Provisions				-100					-100
Op. exceptionnelles	-11	-1	-11	-169	-1	-5	0		-231
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement après retraitements</b>	60 499**	15 580	15 475	7 427	416	53	21	1 125	100 597
Pour mémoire BP 2015	60 352	15 771	14 375	8 089	354	64	17	259	99 283
<b>Epargnes gestion retraitées</b>	8 583	1 303	3 360	6 826	353	27	25	-365	20 112
Pour mémoire BP 2015	10 613	1 137	3 783	6 152	430	25	29	534	22 703
Intérêts de la dette hors récupérable	1 155			1 936	48			125	3 264
<b>Epargnes brutes retraitées</b>	7 428	1 303	3 360	4 890	305	27	25	-490	16 848
Pour mémoire BP 2015	9 391	1 137	3 782	4 187	476	25	29	403	19 329
+ Capital de la dette hors récupérable	2 241		10	2 241	0			159	4 652
<b>Epargnes nettes retraitées</b>	5 187	1 303	3 350	2 649	305	27	25	-649	12 197
Pour mémoire BP 2015	6 997	1 137	3 772	1 925	260	25	29	250	14 395
<b>Stocks de dette hors récupérable</b>	31 852		15	44 535	1 329			3 137	80 867
Pour mémoire BP 2015	34 152		25	43 711	1 444			3 290	82 622
<b>En cours de dette par habitant</b>	261		0	365	11			26	662
Pour mémoire BP 2015	280		0	359	12			27	678
<b>Capacité de désendettement</b>	4,29		0,00	9,11	4,35			-6,40	4,80
Pour mémoire BP 2015	3,64		0,01	10,44	3,84			8,16	4,27

\* Ces montants ne prennent pas en compte la provision de 1500 K€ votée pour le risque de perte de CVAE

\*\* Ces montants ne tiennent pas compte des dépenses et recettes liées à la mutualisation du service communication externe pour des montants équivalents de 577 K€

### Pour mémoire

L'épargne de gestion représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette et compte d'opérations de nature exceptionnelle (travaux en régie, provisions, cessions).

L'épargne brute représente l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette représente l'épargne brute diminuée du capital de la dette. C'est-à-dire la part d'épargne pour investir une fois le remboursement de la dette déduit.

La capacité de désendettement est égale au stock de dette en cours hors récupérable divisé par l'épargne brute



## IV. Éléments d'information complémentaires

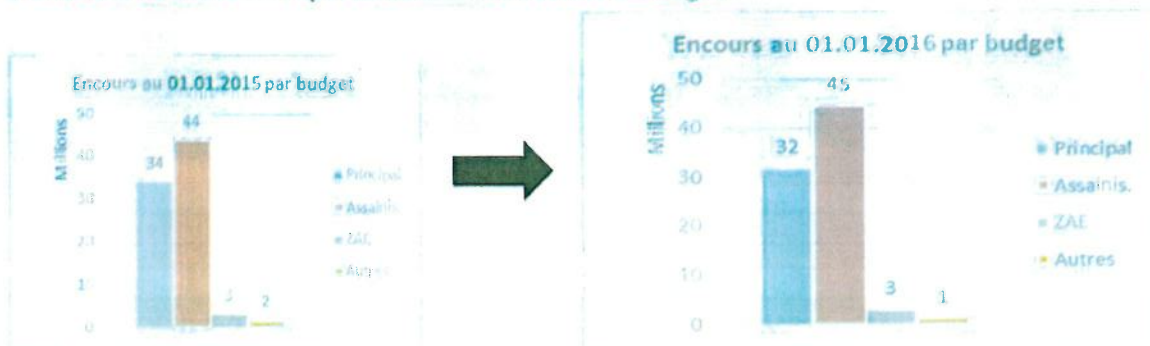
### A. L'évolution et les caractéristiques de l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Depuis 2010, la CAN s'est fixée comme objectifs, la désensibilisation de sa dette liée aux emprunts structurés, d'une part, et la limitation du coût de son endettement, d'autre part. Pour y parvenir, elle consulte les organismes bancaires afin d'obtenir de meilleures conditions bancaires lors de réaménagements ou d'arbitrages sur des emprunts. Ensuite, elle privilégie pour les nouveaux emprunts la sécurité en optant ceux classés en zone 1A et secondairement en zone 1B sur la charte Gissler.

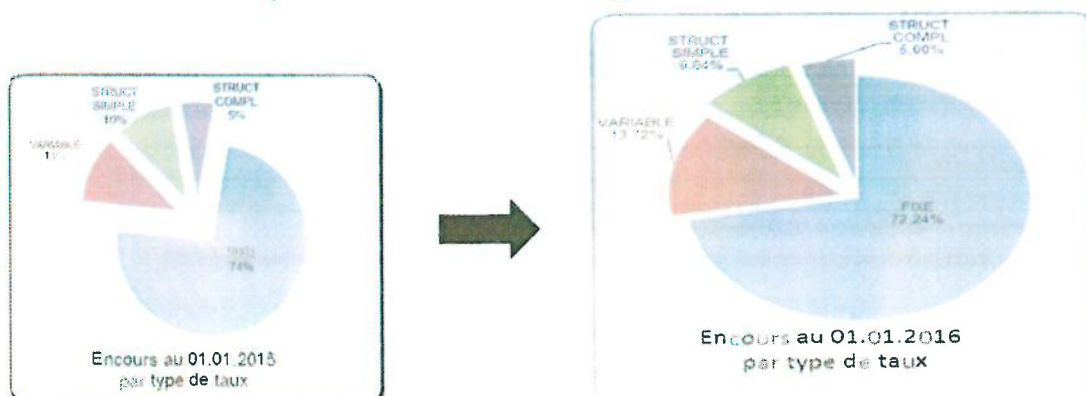
L'encours de dette de la CAN est le suivant :

	1er janvier 2015	1er janvier 2016
<b>Encours dette net (hors dette récupérable)</b>	<b>82,840 M€</b>	<b>80,866 M€</b>
<b>Nombre d'emprunts</b>	<b>87</b>	<b>86</b>
<b>Amortissement de la période</b>	<b>- 4,848 M€</b>	<b>- 4,533 M€</b>
<b>Encours détransférés (BA camping)</b>	<b>- 0,199 M€</b>	
<b>Encours nouveaux</b>	<b>+ 3,073 M€</b>	
<b>Taux moyen</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,99%</b>
<b>Pour info la Dette récupérable</b>	<b>3,923 M€</b>	<b>3,275 M€</b>

L'encours de dette se répartit comme suit selon le budget :



L'encours de dette se répartit comme suit selon le type de taux :



\*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux

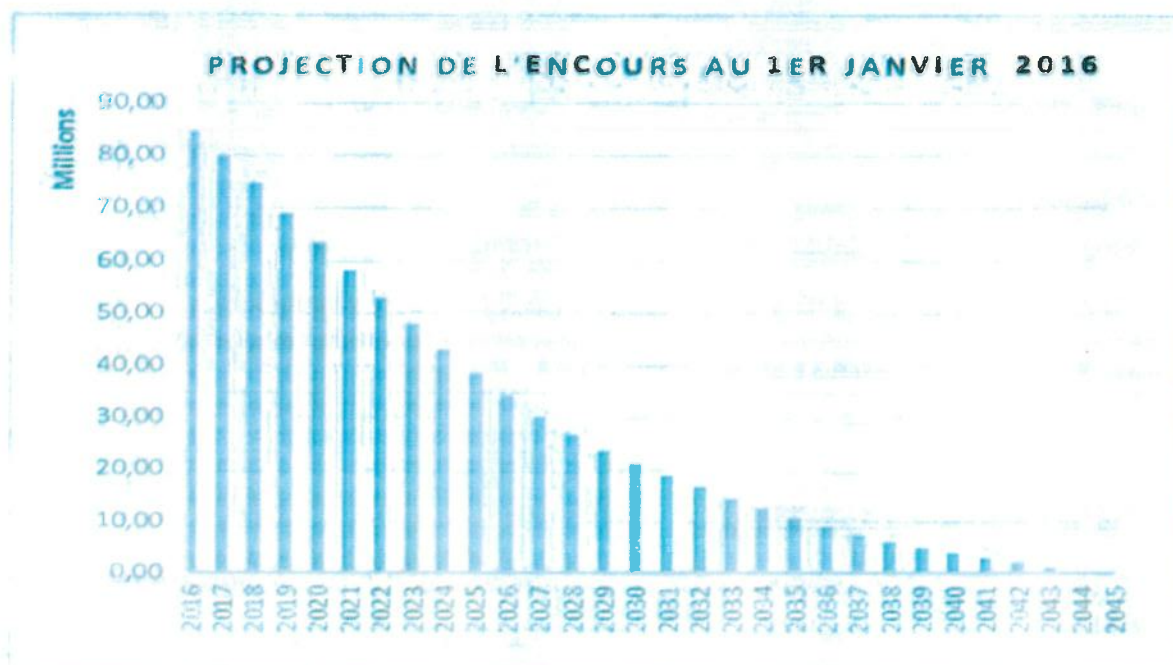
\*\*Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux



L'évolution de l'encours de 2015 à 2016 baisse de 1,974 M€ pour les raisons suivantes :

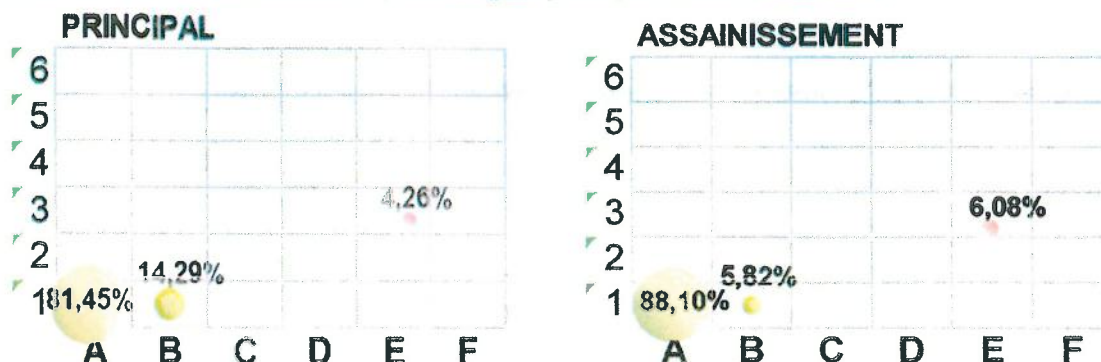
- le remboursement naturel du capital (-4,848 M€),
- la mobilisation d'un contrat de prêts de +3 M€ en 2015 (effet de la sécurisation d'un emprunt structuré à taux de change franc suisse vers un taux fixe),
- le réaménagement de 4 contrats de prêts avec capitalisation de l'indemnité actuarielle (+ 0,074M€)
- le détransfert d'un contrat prêt au budget camping de Marigny (-0,199 M€)

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



La situation 2016 prévoit une stabilité des encours par type de taux. Le processus de désensibilisation de la dette de la CAN engagé ces dernières années (qui arrive quasiment à son terme) permet d'obtenir 95% de son encours tous budgets confondus en classement 1A et 1B sur la grille Gissler.

Classement sur la charte Gissler des budgets principal et assainissement :



- La structure : classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Echelle de la structure d'un prêt : Taux fixe, variable, structuré simple ou complexe (effet multiplicateur).
- L'indice sous-jacent : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) concerne les marchés interbancaires ou encore des indices hors ou dans la zone euro. Ex : Euribor, CMS GBP, LIBOR



En 2016, la CAN maintient la surveillance de ses contrats de prêts classés en 3E sur la grille Gissler. Un contact permanent est entretenu avec l'établissement bancaire afin d'obtenir des propositions de réaménagement de ces emprunts.

Il apparaît cependant que les taux futurs anticipés par le marché prévoient un risque modéré de dégradation des taux en vigueur.

Par ailleurs, le budget principal dispose d'une provision de 1 M€ et le budget Assainissement de 0,10 M€ pour faire face à une éventuelle progression.

Budget	Code	Banque	Index	Encours au 31/12/2015	Date de fin	Charte Gissler	Taux payé 2015	Taux prévu 2016
Principal	CO1025	Caisse française de financement local	4,43% si (CMS 30A - CMS 2A) > 0,30% sinon 6,08% - 5x(CMS 30A - CMS 2A)	1 496 349 €	2021	3E	4,43%	4,43%
Assainissement	CO2CAN010	Caisse française de financement local	4,74% si (CMS 30A - CMS 2A) > 0,30% sinon 6,73% - 5x(CMS 30A - CMS 2A)	2 708 114 €	2023	3E	4,74%	4,74%

Pour information :

**Dettes (hors récupérable) par habitant** : 662€ début 2016 (rappel 2015 : 665€)

**Taux moyen de la dette\*** : 3,99% au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (3,85% au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

\* Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1<sup>er</sup> janvier + Encours au 31 décembre) / 2

### ⇒ Les garanties d'emprunt

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CAN garantit à 100%, 6 contrats de prêt pour un montant total de 9,174 M€.

Les garanties d'emprunts de la CAN concernent actuellement 3 domaines :

- La construction de logements sociaux : auprès d'Habitat Sud Deux Sèvres pour 1,060 M€ (garantie souscrite en 2009)
- La construction de la résidence universitaire : auprès de la SEMIE pour 2,724 M€ (garantie souscrite en 2014)
- La plateforme Niort terminal : auprès du SMO pour 5,39 M€ (garantie souscrite en 2013)

Le total des échéances garanties (capital + intérêts) en 2016 s'élève à 0,57 M€.





## B. Les Ressources Humaines

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe et en attendant un décret précisant le contenu, les caractéristiques sur l'évolution du personnel de la CAN se présentent comme suit :

### ⇒ L'évolution des effectifs par pôle

Evolution des effectifs de personnel tous budgets confondus			
Statuts : CDI, Contractuels sur emplois permanents, stagiaires et Titulaires (hors les 2 emplois de cabinet)			
	oct-15	Budget primitif 2016	Commentaires du budget primitif 2016
<b>DG, JURIDIQUE, ASSEMBLEES</b>	18	29	11 postes affectés à la communication externe entièrement remboursés par la Ville de Niort dans le cadre de la mutualisation de service.
<b>POLE FONCTIONNEL</b>	120	122	impact en année pleine de 2 agents recrutés déc 2015 et dédiés aux projets Ad'AP et aux nouveaux projets structurants (dont 1 contrat à durée déterminée d'1 an) Le temps de travail de ces agents valorise les investissements de la CAN (travaux en régie). Il s'agit donc d'une opération neutre budgétairement en fonctionnement. recrutement d'1 nouvel apprenti au service garage (en remplacement d'un contrat mené à son terme) et 1 au service informatique (ce dernier en remplacement d'un emploi d'avenir)
<b>POLE EADT</b>	41	44	. Le recrutement sur 3 nouveaux postes : un directeur de l'aménagement durable du territoire-chef de projet de la Gare Niort Atlantique ; un chargé de mission contractualisations et un renfort ADS pour 4 ans (+1 apprenti)
<b>POLE OPERATIONNEL</b>	434	438	- La création d'un mi-temps pour le service des gens du voyage - L'ouverture d'un nouveau cours de gravure pour l'école d'arts plastiques (3h hebdomadaire) - le recrutement d'un CDD pour les mises aux normes SD AP au service transports - le recrutement d'1,5 agents pour la sécurisation des tournées PDC au service RDM
<b>Total général</b>	<b>613</b>	<b>633</b>	+ 21 agents en renfort occasionnels en moyenne : RDM pour la majorité et assainissement principalement
<b>Equivalent temps pleins</b>	<b>584</b>	<b>602,6</b>	

### ⇒ L'évolution des charges

Evolution des charges de personnel tous budgets confondus				
	Fin 2015	Budget primitif 2016 (y compris mutualisation du service COM)	Evolution	Répartition par budget en K€
<b>Montant total prévisionnel des rémunérations</b>	<b>26 080 252</b>	<b>27 596 904</b>	<b>5,82%</b>	CA Prév 2015 - Principal 16 351 K€ - Assainissement 2 850 K€ - Transports 449 K€ - Immobilier 96 K€ - RDM 6 294 K€ - AA TVA 36 K€ - Camping 4 K€ BP 2016 - Principal 17 429 K€ dont 529 K€ de mutualisation du service communication- Assainissement 2 894 K€ - Transports 455 K€ - Immobilier 96 K€ - RDM 6 692 K€ - AA TVA 30 K€
<i>dont les avantages en nature</i>	24 771	24 111	-2,66%	
<i>dont les charges patronales</i>	7 367 446	7 809 923	6,01%	
Part des travaux en régie (impact en investissement) déduit des 20 % de fournitures	615 200	1 331 200	116,38%	<b>Voté 2015</b> - Principal 280 K€ - Assainissement 224 K€ - Transports 54,4 K€ - Immobilier 6,4 K€ - RDM 50,4 K€ <b>BP 2016</b> - Principal 495 K€ - Assainissement 680 K€ - Transports 94,6 K€ - Immobilier 11,2 K€ - RDM 50,4 K€
Les recettes atténuatives (remboursements de salaires notamment la mutualisation)	686 775	1 131 741	64,79%	<b>Voté 2015</b> - Principal 525 K€ - Assainissement 3,3 K€ - Transports 5,9 K€ - RDM 141,1 K€ <b>BP 2016</b> - Principal 1 079 K€ dont 529 K€ de mutualisation du service communication - Assainissement 3 K€ - Transports 5 K€ - RDM 80 K€
<b>Charge nette liée aux rémunérations impactant l'épargne.</b>	<b>24 778 278</b>	<b>25 133 963</b>	<b>1,44%</b>	

### ⇒ La répartition du temps de travail des agents

Nombre d'agents (titulaires et non titulaires) en fonction des cycles de travail au 31 oct. 2015	
Cycle hebdomadaire	387
Cycle annuel	139
Forfait	87
<b>TOTAL</b>	<b>613</b>



## C. Les indicateurs financiers et fiscaux comparatifs

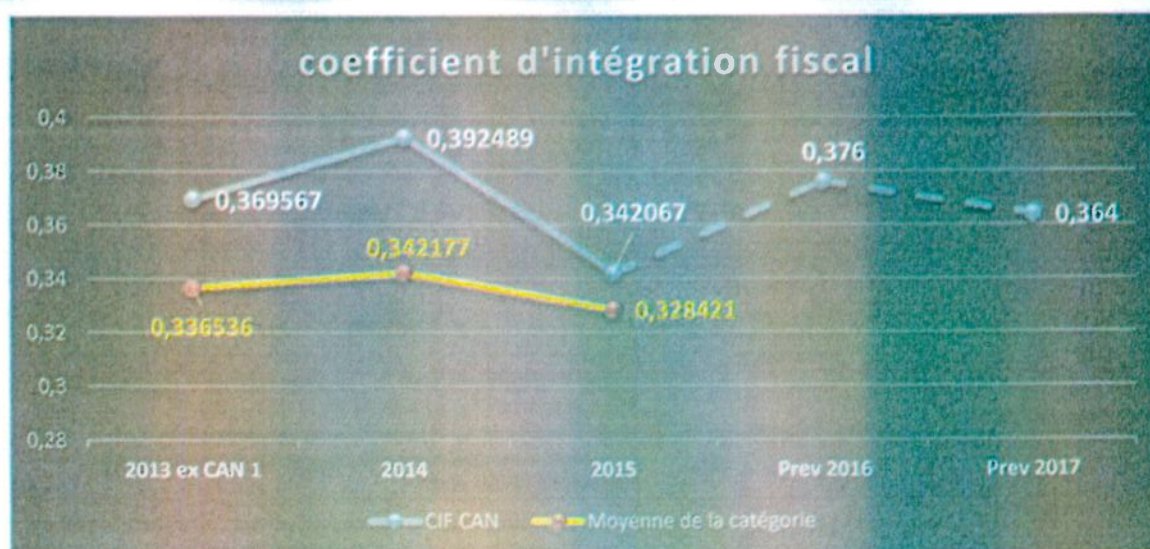
### 1. Le CIF et le potentiel fiscal

#### ⇒ Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Cet indicateur mesure le rapport entre les produits fiscaux de la CAN diminués de l'attribution de compensation et les produits fiscaux de l'ensemble du territoire (communes + CAN). Il est l'un des paramètres principaux de calcul de la dotation d'intercommunalité et sert à répartir le FPIC entre les communes et la CAN.

Pour mémoire, le CIF de l'ex CCPC en 2013 était de 0,408277. Durant les années 2014 et 2015, les modes de calcul étaient dérogoires du fait de la fusion-extension. En 2015, la CAN a bénéficié d'une garantie d'évolution sur la dotation d'intercommunalité annihilant la baisse du CIF.

Les CIF prévisionnels ne tiennent pas compte des effets éventuels de la réforme sur la DGF prévue en 2017. La diminution programmée du CIF en 2017 résulte en partie de l'augmentation de l'attribution de compensation en 2015 suite à la création du syndicat Plaine de Courance.

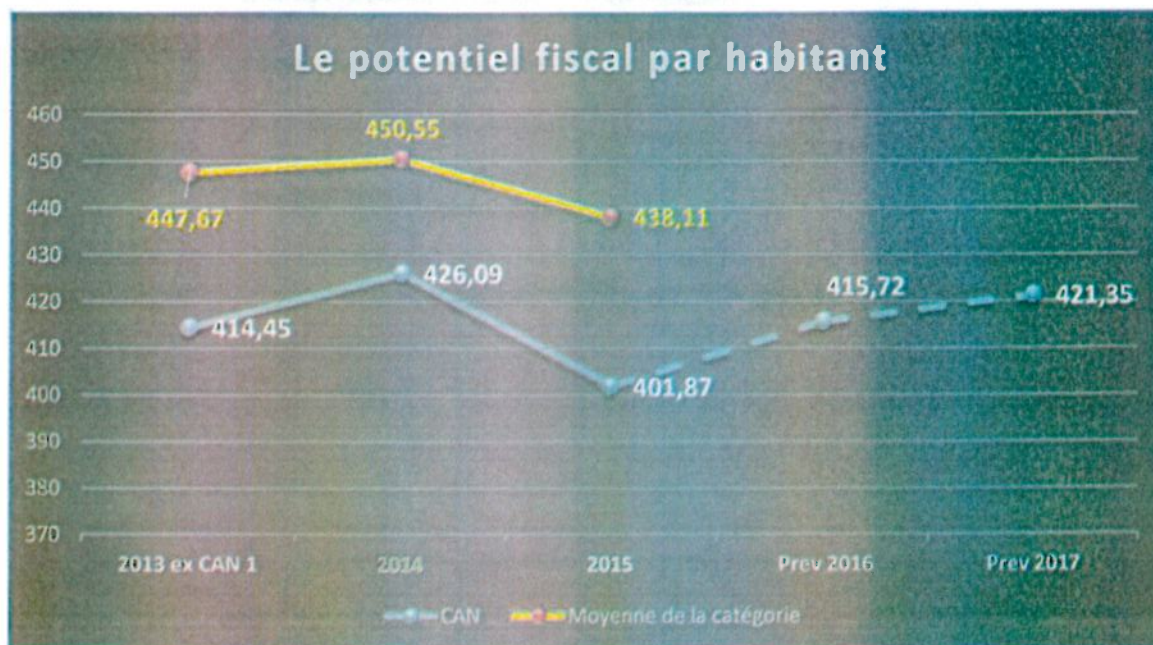


Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	Régime fiscal au 1er janvier 2015	Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)	
		EPCI	Moyenne de la catégorie
CA du Niortais	FPU	0,342067	0,328421
CA du Bocage Bressuirais	FPU	0,368527	0,328421
CC de Parthenay-Gâtine	FPU	0,363361	0,354408
CC du Haut Val de Sèvre	FPU	0,401957	0,354408
CC du Cœur du Poitou	FPU	0,404169	0,354408
CC du Pays Sud Gâtine	FPU	0,484345	0,354408
CC du Val de Boutonne	FPU	0,356509	0,354408
CC du Thouarsais	FPU	0,429612	0,354408
CC Val d'Egray	FPU	0,405778	0,354408
CC Gâtine-Autize	FPZ	0,370486	0,317873
CC Airvaudais-Val du Thouet	FPZ	0,211869	0,317873
CC du Mellois	FPZ	0,361016	0,317873
CC du canton de Celles-sur-Belle	FPZ	0,325108	0,317873



## ⇒ Le potentiel fiscal

Il mesure le produit fiscal si on applique les taux nationaux sur les bases fiscales de la CAN (TH, taxes foncières et CFE). Il prend aussi en compte les autres recettes de fiscalité (CVAE, IFR, TASCOM,...) et la dotation de compensation. C'est un indicateur de richesse fiscale.



Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	Régime fiscal au 1er janvier 2015	Potentiel fiscal 2015 de l'EPCI	
		EPCI	Moyenne de la catégorie
CA du Niortais	FPU	401,87	438,11
CA du Bocage Bressuirais	FPU	303,41	438,11
CC de Parthenay-Gâtine	FPU	245,29	278,56
CC du Haut Val de Sèvre	FPU	263,27	278,56
CC du Cœur du Poitou	FPU	194,9	278,56
CC du Pays Sud Gâtine	FPU	136,71	278,56
CC du Val de Boutonne	FPU	114,7	278,56
CC du Thouarsais	FPU	341,03	278,56
CC Val d'Egray	FPU	126,6	278,56
CC Gâtine-Autize	FPZ	86,66	131,04
CC Airvaudais-Val du Thouet	FPZ	160,37	131,04
CC du Mellois	FPZ	95	131,04
CC du canton de Celles-sur-Belle	FPZ	81,59	131,04





## 2. D'autres indicateurs financiers issus du rapport sur le schéma départemental de coopération intercommunal des Deux sèvres 2015-2017

Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	DGF 2015 par habitant (en €/hab)	Potentiel Fiscal Agrégé de l'ensemble intercommunal (PFA) (potentiel fiscal des communes et de l'EPCI) (en €/hab.)	Potentiel Financier Agrégé (PFIA 2015) (PFA+dotations de l'EPCI et communes) (en €/hab.) <sup>1</sup>		FPIC 2015 perçu ou versé par l'EPCI et ses communes membres (en €/hab.)
			Ensemble intercommunal	Moyenne nationale	
CA du Niortais	145,37	812,21	582,44	664,67	21,07
CA du Bocage Bressuirais	109,36	612,09	483,68	664,67	23,87
CC de Parthenay-Gâtine	85,38	596,61	533,82	664,67	23,92
CC du Haut Val de Sèvre	49,42	580,56	534,93	664,67	22,39
CC du Cœur du Poitou	52,26	496,05	574,8	664,67	23,71
CC du Pays Sud Gâtine	64,25	441,41	567,78	664,67	23,78
CC du Val de Boutonne	49,14	395,64	540,54	664,67	23,95
CC du Thouarsais	74,35	670,11	585,6	664,67	23,2
CC Val d'Egray	43,95	418,12	547,74	664,67	22,03
CC Gâtine-Autize	27,4	418,95	512,43	664,67	23,89
CC Airvaudais-Val du Thouet	3,37	994,5	1107,24	664,67	-50,12
CC du Mellois	19,13	499,58	535,22	664,67	24,6
CC du canton de Celles-sur-Belle	21,88	399,13	491,91	664,67	22,79

### Poids des charges de fonctionnement dans les budgets des EPCI à fiscalité propre

Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	Charges réelles de fonctionnement retraitées <sup>1</sup> (en €/hab.)		Dépenses d'équipement (en €/hab.)		Poids des charges réelles de fonctionnement retraitées dans le budget (en €/hab.)	
	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI
CA du Niortais	261	341	113	137	52,5	65,9
CA du Bocage Bressuirais	341	341	38	137	81,9	65,9
CC de Parthenay-Gâtine	397	258	62	102	78,7	68,5
CC du Haut Val de Sèvre	326	258	101	102	74,9	68,5
CC Cœur du Poitou	379	258	107	102	74,9	68,5
CC du Pays Sud Gâtine	327	258	247	102	55,9	68,5
CC du Val de Boutonne	250	258	291	102	45,7	68,5
CC du Thouarsais	317	258	268	102	51,1	68,5
CC Val d'Egray	226	258	202	102	51,5	68,5
CC Gâtine-Autize	200	227	205	74	49,4	70,8
CC Airvaudais - Val du Thouet	215	227	9	74	81,6	70,8
CC du Mellois	234	227	6	74	90,1	70,8
CC du canton de Celles-sur-Belle	180	227	3	74	96,3	70,8

<sup>1</sup>Retraitement: opérations exceptionnelles, AC, atténuations de produits et de charges (sources : DDFIP 79 et données issues des comptes administratifs 2014)



### Taux de reversion

Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	Taux de reversion par rapport aux impôts locaux (reversement de fiscalité à ses communes membres) (en %)		Taux de reversion par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (reversement de fiscalité à ses communes membres) (en %)	
	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI
CA du Niortais	62,3	66	54	53,4
CA du Bocage Bressuirais	44,7	66	24,6	53,4
CC de Parthenay-Gâtine	31,7	51,9	28,8	39
CC du Haut Val de Sèvre	43,6	51,9	33,4	39
CC du Cœur du Poitou	29,8	51,9	18,2	39
CC du Pays Sud Gâtine	38,5	51,9	10,7	39
CC du Val de Boutonne	38,5	51,9	15,4	39
CC du Thouarsais	29,1	51,9	21,5	39
CC Val d'Egray	22,1	51,9	10,7	39
CC Gâtine-Autize	0 <sup>1</sup>	0	0	0
CC Airvaudais-Val du Thouet	0 <sup>1</sup>	0	0	0
CC du Mellois	0 <sup>1</sup>	0	0	0
CC du canton de Celles-sur-Belle	0 <sup>1</sup>	0	0	0

<sup>1</sup>seuls les EPCI à fiscalité professionnelle unique reversent une partie de la fiscalité perçue à travers l'attribution de compensation et/ou la dotation de solidarité communautaire.

(sources : DDFIP 79 et données issues des comptes administratifs 2014)

### La part des impôts locaux et la part de la DGF dans le total des produits de fonctionnement constatés dans les comptes administratifs 2014

Source : SDCI des Deux Sèvres 2015-2017	Produits réels de fonctionnement retraités <sup>1</sup> (en €/hab.)		Poids des Impôts locaux dans les produits réels de fonctionnement retraités <sup>1</sup> (en %)		Poids de la DGF dans les produits réels de fonctionnement retraités <sup>1</sup> (en %)	
	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI	EPCI	Moyenne nationale de la catégorie d'EPCI
CA du Niortais	349	423	86,53%	79,20%	45,56%	33,33%
CA du Bocage Bressuirais	414	423	55,07%	79,20%	27,29%	33,33%
CC de Parthenay-Gâtine	435	323	52,87%	73,99%	22,99%	22,60%
CC du Haut Val de Sèvre	356	323	76,69%	73,99%	16,29%	22,60%
CC du Cœur du Poitou	423	323	60,28%	73,99%	15,37%	22,60%
CC du Pays Sud Gâtine	394	323	27,66%	73,99%	19,54%	22,60%
CC du Val de Boutonne	299	323	39,26%	73,99%	19,80%	22,60%
CC du Thouarsais	400	323	73,75%	73,99%	22,00%	22,60%
CC Val d'Egray	298	323	48,66%	73,99%	17,45%	22,60%
CC Gâtine-Autize	270	272	39,26%	47,43%	12,96%	9,56%
CC Airvaudais-Val du Thouet	206	272	60,19%	47,43%	2,91%	9,56%
CC du Mellois	293	272	47,78%	47,43%	9,56%	9,56%
CC du canton de Celles-sur-Belle	186	272	45,77%	47,43%	14,52%	9,56%

<sup>1</sup>Retraitements : opérations exceptionnelles, AC, travaux en régie, atténuations de produits et de charges

(sources : DDFIP 79 et données issues des comptes administratifs 2014)



### 3. Rappels des taux votés en 2015 et des principales décisions fiscales prises en 2015 par la CAN.

Taux d'imposition de CFE applicable en 2015	26,26 %
Taux d'imposition de TH	10,57 %
Taux d'imposition de TFB	0,055 %
Taux d'imposition de TFNB	3,88 %
Taux d'imposition de TaTFNB	48,19 %
Coefficient applicable au tarif national de la TASCOM	1,05

En matière de fiscalité locale, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais a voté les décisions suivantes :

#### ⇒ Délibérations du 13 avril 2015 :

- A décidé de maintenir en 2015 les mêmes taux d'imposition de la **Taxe d'Habitation**, et des **Taxes foncières** qu'en 2014, soit :

	<i>Taux 2015</i>
<i>Taxe d'Habitation</i>	10.57%
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	0.055%
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties</i>	3.88%

- A décidé de maintenir en 2015 les mêmes taux d'imposition de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** qu'en 2014 sur les 3 zones de perception, soit :

<i>N° de zone</i>	<i>Appellation de la zone en 2015</i>	<i>Taux 2015</i>
01	Zone urbaine de Niort	10.20%
02	Zone suburbaine	12.82%
03	Autres communes	14.56%

- En 2015, le Conseil d'Agglomération a voté un **taux unique de Cotisation Foncière des Entreprises de 26,26%**, s'appliquant sur l'ensemble du territoire puisque la période de convergence des **taux préexistants** est terminée.

Le taux de CFE pour l'année 2015 est équivalent à celui voté en 2014.

#### ⇒ Délibérations du 28 septembre 2015 :

- A décidé de maintenir à **1,05** le coefficient qui continuera de s'appliquer pour l'imposition 2016 au tarif national de la **TASCOM**.
- A décidé d'exonérer à **100%** les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour une durée de **5 ans** (art. 1466 A du CGI).

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, a classé 3 quartiers de la ville de Niort comme prioritaires: le **Clou Bouchet**, la **Tour Chabot-Gavacherie** et le **Pontreau-Colline Saint André**.





# Lexique

## 1 Le territoire, la population de la C.A.N.

Territoire : coïncide avec le périmètre des 45 communes membres.

Population 2015 : Municipale : 118 036 habitants

INSEE : 122 080 habitants.

DGF : 123 928 habitants.

## 2 La structure simplifiée du budget

Acte annuel, le budget voté par le Conseil de Communauté prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses qui seront mises en œuvre au cours de l'année pour réaliser les projets de la Communauté ; il autorise le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses votées. La gestion des fonds publics est soumise à des règles strictes, dont le Préfet des Deux-Sèvres et la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes contrôlent l'application. Le détail et le résultat des opérations figurent au compte administratif, présenté au Conseil par le Président à la clôture de l'exercice.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes ; il comporte des opérations réelles (décaissements et encaissements) et des opérations d'ordre (écritures sans effet sur la trésorerie).

Il est composé de deux sections distinctes.

### La section de fonctionnement prévoit :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Communauté :  
Les charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, mais également intérêts des emprunts, charges exceptionnelles, la dotation aux amortissements, l'autofinancement de l'investissement ;
- les recettes perçues par la Communauté dans le cadre de l'activité de ses services ou des transferts de charges (droits d'entrée, subventions reçues, etc.), les dotations de l'État, les impôts et redevances, des produits financiers, des produits exceptionnels.

### La section d'investissement prévoit :

- les dépenses d'équipement de la Communauté (acquisitions, travaux, opérations pour le compte de tiers, subventions versées), le remboursement des emprunts et dettes ;
- les recettes incluant l'autofinancement, l'amortissement, les subventions d'équipement reçues, les participations reçues de tiers, le produit des cessions, les emprunts nouveaux.



### 3 L'organisation du budget de la C.A.N.

Le Conseil de Communauté vote chaque année le budget qui est constitué d'un budget principal, de plusieurs budgets annexes et de deux budgets de régie à autonomie financière.

- **Budget principal** : application de la nomenclature M14
- **Budget Déchets Ménagers** : régie à autonomie financière - service à caractère administratif nomenclature applicable : M14
- **Budget annexe Assainissement** : service public industriel et commercial (SPIC) non assujetti à la TVA - nomenclature applicable : M49
- **Budget annexe Transports Urbains** : service public industriel et commercial non assujetti à la TVA - instruction M43
- **Budget annexe Zones d'Activités Economiques** : gestion de stocks de terrains - budget assujetti à la TVA - instruction M14
- **Budget annexe Immobiliers d'Entreprise** : budget assujetti à la TVA - location de petits commerces, Pépinière d'entreprises, ateliers relais, Pôle Expertise des Risques, Maison de l'Economie Sociale et Solidaire – instruction M14
- **Budget annexe Activités Assujetties à la TVA** : atelier de restauration du Musée, réserves foncières instruction M14
- **Budget Energies Renouvelables** : régie à autonomie financière – SPIC assujetti à la TVA instruction M4

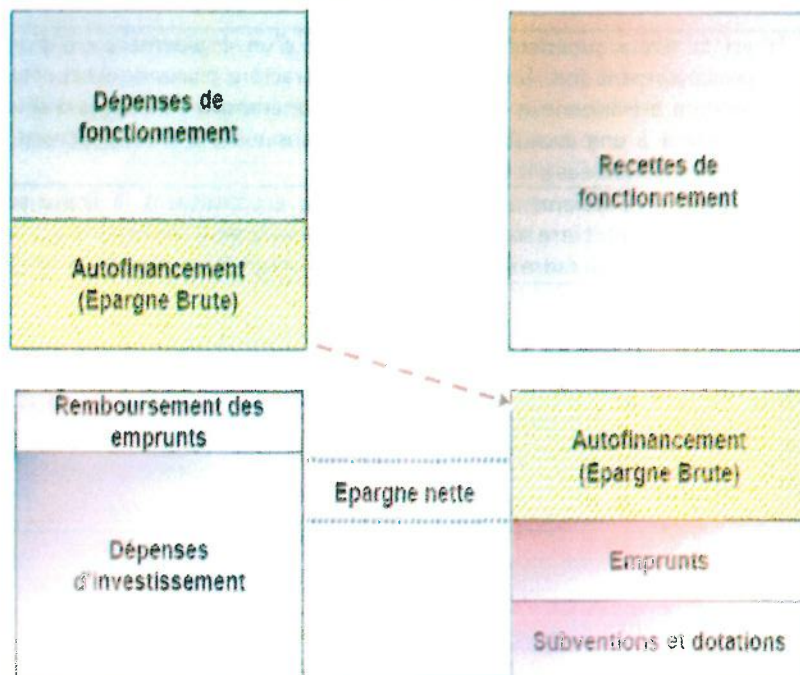
### 4 Les principales ressources budgétaires de la C.A.N.

LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE ET UN ENSEMBLE DE TAXES	Depuis 2011 la C.A.N. reçoit le produit d'un nouveau panier fiscal : des impôts « économiques » (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et des impôts « ménages » (TH, TFB, TFNB, TaTFNB).
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	Les allocations versées par l'Etat compensent les exonérations de taxe d'habitation, ainsi que pour la CFE les abattements recettes et les réductions pour création d'établissement.
DOTATION DE COMPENSATION	La Dotation de Compensation est versée par l'Etat à la C.A.N., sur la base de l'allocation qui en 2003 compensait la suppression des salaires des bases de TP. Cette base est reconduite chaque année et actualisée par la loi, avec un ajustement spécifique en 2011.
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	La Dotation d'intercommunalité est versée par l'Etat à la C.A.N., sur la base de 38,11 € (250 F) par habitant en 2000. Cette valeur de base par habitant a varié ensuite chaque année : - au niveau national, en fonction de l'enveloppe votée dans la Loi de Finances et des arbitrages du Comité des Finances Locales ; - au niveau de la C.A.N., selon son potentiel fiscal et son coefficient d'intégration fiscale atteignant en 2015 35,89 € par habitant.



<p><b>PRODUITS (SERVICES TARIFES), AUTRES RECETTES</b></p>	<p>Droits d'entrée, locations, recouvrements divers. A partir de 2010 la taxe de séjour. Annuités d'emprunts récupérables. Reprise de résultats excédentaires antérieurs.</p>
<p><b>SUBVENTIONS, FCTVA, EMPRUNT</b></p>	<p>Les subventions sont versées à la C.A.N. par divers financeurs. Le FCTVA, lié aux dépenses d'équipement, est versé trimestriellement à la C.A.N. par l'Etat. Les emprunts sont ceux que certaines communes ont transférés et ceux réalisés en propre par la C.A.N.</p>
<p><b>TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</b></p>	<p>Principale ressource du budget autonome Déchets Ménagers, c'est une taxe payée par les propriétaires d'immeubles bâtis, avec un taux par zone de collecte. Il y a 5 zones depuis 2014.</p>
<p><b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b></p>	<p>Principale ressource du budget annexe Assainissement, c'est une redevance appliquée à la consommation d'eau potable. Le Conseil de la C.A.N. vote le taux de la redevance d'assainissement.</p>
<p><b>VERSEMENT TRANSPORT</b></p>	<p>Principale ressource du budget annexe Transports Urbains, le VT est un impôt assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés. Le Conseil de la C.A.N. vote le taux du versement transport.</p>

## 5 La constitution de l'épargne et le financement de l'investissement



Source : KPMG

L'ÉPARGNE BRUTE est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'ÉPARGNE NETTE est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle contribue à financer les dépenses d'investissement.

## 6 Le classement par nature, fonction, opération ou politique

Dans le budget, les dépenses et les recettes peuvent être classées par nature, par fonction (instruction comptable M 14), par opération. La collectivité fait également le choix de les classer par politique.

PAR NATURE	les flux sont enregistrés dans les comptes dont l'intitulé correspond à leur nature ; exemples : 60 achats et variation des stocks ; 213 constructions
PAR FONCTION	la nomenclature fonctionnelle M 14 permet de répartir entre 10 grands secteurs d'activité les crédits ouverts au budget : services généraux ; sécurité et salubrité publique ; enseignement, formation ; culture ; sport et jeunesse ; interventions sociales et santé ; famille ; logement ; aménagements, services urbains et environnement ; action économique
PAR OPERATION	la C.A.N. peut classer certains investissements en opérations ; exemple d'opération : liaison routière
PAR POLITIQUE	le budget de la C.A.N. a intégré en 2010 une nouvelle classification interne ; exemples de politiques : aménagement du territoire ; développement économique ; tourisme ; lecture publique ; musique ; sports ; gens du voyage

## 7 Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

AUTORISATION DE PROGRAMME	C'est la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.
CREDIT DE PAIEMENT	Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.